Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTIÈME SESSION
Documents officiels

2360e SÉANCE PLÉNIÈRE
Mercredi 24 septembre 1975, à 15 h 30
NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général *(suite)* :	
Discours de M. Andersen (Danemark)	161
Discours de M. Rajaratnam (Singapour)	163
Discours de M. Blanco (Uruguay)	167
Discours de M. Minić (Yougoslavie)	173
Discours de M. Fischer (République démocratique allemande)	178

Président : M. Gaston THORN (Luxembourg).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale *(suite)*

1. M. ANDERSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Votre nomination est un hommage bien mérité rendu à vos grandes qualités d'homme d'Etat international.

2. L'admission du Mozambique, des îles du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe à l'Organisation des Nations Unies est un nouveau résultat du processus de décolonisation constant et couronné de succès, et c'est aussi un nouveau pas important sur la voie de l'universalité complète de l'Organisation. Le Gouvernement danois est heureux de poursuivre dans l'Organisation la fructueuse coopération qui existe déjà entre nos peuples respectifs.

3. Nous partageons avec d'autres la conviction que tous les Etats devraient être admis à l'Organisation mondiale. Tous les pays devraient être en mesure de récolter les bienfaits d'une participation à part entière aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, tout en s'engageant à respecter les obligations consacrées par la Charte. Indépendamment de la sympathie ou de l'antipathie que nous pouvons éprouver pour un système ou une politique donnée, nous nous opposons à toute tentative, contraire d'ailleurs à la Charte, de suspendre ou d'expulser un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, de ses organes ou organismes affiliés, ou à toute tentative pour limiter les droits d'un Etat Membre. La paix et le progrès vers un monde plus ordonné exigent des contacts et des dialogues dans une instance structurée. Les exclusions ou les restrictions ne serviront qu'à éliminer la possibilité de contacts utiles, ce qui aura pour résultat de diminuer l'influence que nous pouvons exercer.

4. Le trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous donne l'occasion d'évaluer l'état actuel de l'Organisation et de jeter un coup d'œil sur l'avenir. Au cours de ces récentes années, on a souvent dit que l'Organisation des Nations Unies est en état de crise et a perdu de sa pertinence. Plutôt que d'entrer dans un débat général, somme toute assez futile à ce sujet, je préfère prendre pour point de départ les remarques faites par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/10001/Add.1*] lorsqu'il souligne que les deux grandes questions concernant l'avenir restent sans réponse. Premièrement les nations souveraines de notre monde interdépendant sont-elles capables, dans les circonstances où nous vivons, d'arriver à un consensus suffisant et de faire naître la volonté collective nécessaire pour traduire dans les faits de façon durable le concept initial de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument efficace du maintien de la paix ? Deuxièmement, sauront-elles accroître l'aptitude de l'Organisation à traiter les problèmes mondiaux auxquels ont à faire face tous les pays et qui ne peuvent certes pas être résolus isolément par un pays, ou même par un groupe de pays ? Ce sont les deux questions essentielles.

5. Nous ne pouvons répondre de façon positive à ces questions que si certaines conditions préalables importantes sont remplies. La première est la stricte adhésion par tous les Membres aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et le respect de la lettre de cet instrument. A la vingt-cinquième session, un ministre des affaires étrangères a conclu sa déclaration du haut de cette tribune par ce qu'il a appelé la plus modeste et la moins originale des propositions : "Utilisons notre organisation et appliquons la Charte". Je me permets ici de reprendre à mon compte cette proposition.

6. A cet effet, il est important que la répartition des compétences entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, prévue dans la Charte, soit strictement observée.

7. Il est essentiel que nous sauvegardions les principes fondamentaux de la Charte. En même temps, nous devons comprendre que le bon fonctionnement de notre organisation dans un monde en évolution constante dépend d'une adaptation continue et constructive pour répondre aux nouveaux défis qui nous sont lancés. Nous devons nous efforcer ensemble d'œuvrer par la voie du dialogue, de la négociation et de la coopération et nous devons éviter les affrontements amers. La procédure suivie et les résultats obtenus à la septième session extraordinaire en donnent la preuve.

8. Il faut que les opinions convergent et deviennent des compromis que tous les pays peuvent accepter. Cette remarque est tout aussi valable dans les questions où des solutions viables ne peuvent être trouvées que par la participation de la communauté mondiale dans son ensemble.

9. Nous désirons vivement coopérer, mais nous sommes également résolus à insister pour que les procédures se déroulent de façon ordonnée et conformément aux dispositions de la Charte. L'Organisation des Nations Unies n'a jamais été conçue comme devant réunir des Etats ayant tous les mêmes idées, mais plutôt comme une instance où peuvent s'harmoniser et arriver à des accommodements différentes politiques et différents intérêts. Il ne s'ensuit pas que notre instance ne doive pas refléter les divisions profondément ancrées et les inégalités existantes mais inacceptables. Sans une mise au grand jour des défauts qui peuvent justement lui être reprochés, l'Organisation perdrait de sa vigueur. Cependant, nous devons nous efforcer de comprendre notre histoire à chacun et les motifs qui nous animent pour finalement y rechercher des solutions par des efforts mis en commun et non par une action arbitraire.

10. En particulier, les institutions spécialisées devraient éviter une "politisation" excessive. En dépit des nombreuses questions brûlantes et non résolues, nous sommes convaincus que ces institutions tirent leur force et leur importance du fait même qu'elles peuvent traiter de leurs tâches indépendamment et dans un climat d'objectivité.

11. Quand les conditions préalables que je viens d'énoncer seront remplies, nous serons sur la voie de faire de cette organisation un véritable instrument universel de coopération entre les nations.

12. La principale tâche des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales. On a pu enregistrer des succès et des échecs. Il y a eu des guerres locales mais il n'y a pas eu de guerre mondiale. Plus d'une fois des conflits qui auraient pu faire l'objet d'une escalade ont été enrayés grâce aux efforts — ou du moins dans le cadre — des Nations Unies. L'affrontement qui avait marqué les relations Est-Ouest dans la période d'après-guerre a été de plus en plus remplacé par diverses formes de coopération. Ici comme ailleurs, nous devons avoir pour but, par le truchement d'un développement en profondeur et en largeur de la coopération internationale, de créer un réseau d'intérêts communs rendant le processus de détente irréversible.

13. Le deuxième accord intérimaire entre l'Egypte et Israël doit être considéré comme un pas important vers une paix juste et durable. Il faut cependant que nous maintenions cet élan de façon qu'un nouveau et substantiel progrès au moyen de négociations, puisse être atteint sur la voie menant à un règlement pacifique global conformément aux principes bien connus énoncés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. A cet égard, permettez-moi de rappeler que nous adhérons à la Déclaration des neuf membres de la Communauté économique européenne [*CEE*], adoptée le 6 novembre 1973.

14. A Chypre, les Nations Unies se sont efforcées pendant de nombreuses années de contribuer à l'instauration de conditions permettant une solution pacifique fondée sur le consentement des deux communautés nationales. Le Gouvernement danois apprécie vivement les efforts actuels du Secrétaire général en vue de promouvoir la négociation entre les représentants des communautés chypriotes. Nous continuerons à soutenir ces efforts. Nous lançons un appel aux parties pour qu'elles agissent avec prudence, avec réalisme et avec souplesse.

15. Lorsque nous envisageons la recherche de règlements justes et durables au Moyen-Orient et à Chypre, nous ne devons pas méconnaître le rôle essentiel joué par les forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix dans ces régions. Les opérations de maintien de la paix ne peuvent, en soi, résoudre les problèmes politiques. Cela va sans dire. Cependant, elles aident à réduire la tension entre les parties aux conflits et, par là, créent une atmosphère favorable à des négociations réalistes entre elles. Le maintien de la paix est une condition préalable indispensable à l'établissement de la paix. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont révélées, en fait, l'une des réalisations les plus constructives et les plus imaginatives de l'Organisation.

16. Après une décennie de lente évolution, le processus de la décolonisation a pris un nouvel élan. Les Nations Unies ont joué un rôle essentiel dans les événements qui ont eu lieu en Afrique australe et qui, au cours des quelques dernières années, se sont soldés par des résultats encourageants, notamment en ce qui concerne les efforts déployés pour obtenir l'indépendance des anciens territoires portugais.

17. Mais de nombreux Africains sont encore sous le joug de l'oppression. Cela est particulièrement vrai pour la Namibie. La République sud-africaine maintient son régime illégal et continue d'empêcher la population d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. A cet égard, les Nations Unies ont une responsabilité toute particulière et nous devons tous faire de notre mieux pour y répondre. Il ne faut pas atténuer la pression exercée sur l'Afrique du Sud. Au contraire, il faut la renforcer, de même qu'il faut renforcer celle que nous exerçons sur le régime illégal de la Rhodésie du Sud, et ce par une stricte application des sanctions des Nations Unies. Le régime illégal continue d'exercer sa politique répressive contre la majorité africaine du Zimbabwe et de priver ces populations de leurs droits de citoyens à part entière, en dépit d'une dénonciation constante de la part de la communauté internationale.

18. Les Nations Unies acquièrent rapidement un rôle nouveau et important dans la gestion de l'économie mondiale. Cela est conforme au caractère universel de l'Organisation.

19. Les fossés qui séparent les pays pauvres et les pays riches, les pays favorisés par la nature et ceux qui le sont moins, sont la réalité brutale à partir de laquelle nous devons déployer nos efforts communs aux Nations Unies. Il est du devoir de toutes les nations de prendre une part active aux efforts destinés à éliminer les inégalités injustes et les privilèges périmés parmi les peuples. Ce n'est qu'en aidant les peuples moins fortunés à regagner leur dignité et à occuper une place décente dans la communauté humaine que nous pourrons espérer créer un monde juste.

20. Le Gouvernement danois, dans la poursuite de cet objectif, a fait sienne la cible des 0,7 p. 100 de son produit national brut fixés par la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 2626 (XXV)*] pour l'aide officielle au développement. D'après notre plan national, cette cible, comme

cela est prévu dans la résolution adoptée la semaine dernière à la septième session extraordinaire [*résolution 3362 (S-VII)*], sera atteinte à la fin de la présente décennie.

21. L'un des traits caractéristiques de l'aide danoise au développement réside dans le fait qu'à peu près la moitié de cette aide se trouve canalisée par les organisations internationales. Par nos contributions — d'abord et avant tout, au Programme des Nations Unies pour le développement — nous avons appuyé les efforts visant à permettre aux Nations Unies de jouer un rôle important dans la coopération internationale pour le développement.

22. Bien que nous puissions honnêtement dire que des résultats considérables et encourageants ont été accomplis grâce aux programmes de développement passés et en cours, il nous faut admettre que ces programmes ont été insuffisants pour réduire le fossé entre les niveaux de vie des pays en développement et des pays développés.

23. Nous avons relevé ce défi. La réponse qu'ont donné les pays membres de la CEE aux propositions présentées par le Groupe des 77 — y compris la signature de la Convention de Lomé de 1975 — montre bien notre désir sincère de réaliser un dialogue constructif.

24. Il serait oiseux d'attendre des résultats rapides et spectaculaires. Le processus d'adaptation à de nouvelles conditions et d'acceptation des sacrifices nécessaires à cette fin a son rythme propre et est conditionné par nos structures démocratiques de prise de décision. Des négociations patientes sont nécessaires, non seulement entre les nations, mais également — et cela est tout aussi important — à l'intérieur des nations, où il faut concilier des intérêts opposés. Le climat économique général est lui aussi un facteur important pour déterminer la capacité des pays développés à faire face aux conditions requises pour réaliser des modifications dans l'ordre économique et, partant, permettre aux pays en développement de tirer les bénéfices qui en découleront.

25. La septième session extraordinaire fut un événement d'une très grande importance. Les Etats Membres ont pu aboutir à un accord sur des lignes directrices en vue d'un programme vaste et réaliste de mesures destinées à accroître la capacité des pays en développement à poursuivre leur développement. Le résultat a été important, car il a été obtenu par des négociations véritables, au cours desquelles les deux parties ont su faire preuve d'un esprit de concession mutuelle. Le fait qu'une nouvelle façon d'aborder les choses — une façon réaliste — ait été trouvée, est un signe encourageant. Cela augure bien du succès des négociations détaillées qui devront maintenant se poursuivre pour donner corps aux résolutions.

26. La rédaction, qui se poursuit en ce moment, d'une convention pour un nouveau droit de la mer, constitue un autre domaine de coopération internationale sous les auspices des Nations Unies. Une telle convention ne répondra à ce qu'on attend d'elle que dans la mesure où elle fera l'objet d'une adhésion quasi universelle. Il est donc essentiel de tenir compte de façon appropriée de tous les intérêts légitimes dans l'élaboration de solutions aux problèmes concrets.

27. La promotion et l'encouragement du respect des droits de l'homme sont un souci constant de notre organisation. Depuis la création des Nations Unies nous avons dû assister, dans de nombreuses parties du monde, à des persécutions qui se poursuivaient sous des prétextes d'ordre idéologique, politique et religieux, à des tortures et à d'autres violations flagrantes des droits de l'homme fondamentaux. Hélas, les pratiques quotidiennes dans divers continents nous apportent la preuve nouvelle et tragique de ces violations. La communauté mondiale a donc également pour devoir essentiel de réagir avec fermeté devant de telles pratiques, où qu'elles aient lieu.

28. Pour conclure, je voudrais parler d'un aspect très important de nos travaux. Les Nations Unies ont été créées par les peuples du monde. Une organisation créée par les hommes afin de travailler pour les hommes ne peut connaître le succès que si elle est soutenue par la compréhension du public, par le respect et par l'appui des peuples. Nous devons admettre qu'un flot de rhétorique, l'inaction, le non-respect de la Charte et l'étroitesse des vues nationales ont souvent affaibli la foi du public en l'Organisation.

29. Nous devons regagner la compréhension et l'appui du public. Nous devons développer une atmosphère de modération et de conciliation propice à un dialogue véritable, dialogue fondé sur le respect des différents intérêts nationaux. Nous devons faire preuve d'une plus grande volonté de coopérer de façon constructive à la recherche de réponses communes aux problèmes globaux auxquels nous devons faire face.

30. Le Gouvernement danois ne sous-estime pas l'envergure de cette tâche. Si nous avons tous la sagesse, le courage et la volonté politique de coopérer, nous pourrons ensemble édifier une forte Organisation des Nations Unies. C'est un défi immédiat que les 141 Membres de cette organisation doivent relever s'ils veulent œuvrer à faire de cette dernière un instrument effectif pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et pour une coopération économique et sociale. Si nous échouons, nous en porterons tous la responsabilité.

31. M. RAJARATNAM (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Je crois que vous êtes le premier Premier Ministre à occuper ces hautes fonctions. Le fait que vous vous sentiez en mesure de rester éloigné de votre pays pendant trois mois en dit long sur la stabilité politique de votre pays de même que sur votre confiance en vous-même et sur votre courage politique. Il n'y a pas beaucoup de chefs de gouvernement qui en ce moment oseraient s'éloigner de leur pays pendant trois mois consécutifs ! Votre élection à ce poste important est essentiellement un hommage à vos qualités personnelles. Elle fait également honneur au Luxembourg. En tant que Ministre des affaires étrangères d'un petit pays, je tire une satisfaction, par personne interposée, du fait que le représentant d'un autre petit pays ait été porté à la présidence de l'Assemblée.

32. Ma délégation voudrait également adresser des paroles chaleureuses de bienvenue et ses meilleurs vœux aux trois nouveaux Etats Membres : la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du

Mozambique. Nous sommes également heureux à l'idée de l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation. Proche voisin, nous avons eu le grand plaisir de parrainer sa demande d'admission.

33. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour le zèle inlassable avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions, dont certaines ont été difficiles et exigeantes, au cours des 12 derniers mois. Je voudrais consacrer une mention spéciale à deux exemples de son apport personnel à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Tout d'abord, je crois que nous avons tout lieu de lui être reconnaissants d'avoir convoqué et présidé les entretiens entre les deux communautés de Chypre. Quatre séries de négociations ont eu lieu. Bien que ces négociations semblent se trouver en difficultés, je voudrais engager le Secrétaire général à continuer ses efforts auprès des deux parties afin d'assurer la reprise des négociations sur les obstacles qui empêchent actuellement un règelement pacifique et durable à Chypre. Ensuite, je voudrais féliciter le Secrétaire général pour le rôle utile qu'il a joué en permettant la reprise des relations diplomatiques entre la France et la Guinée.

34. L'année actuelle marque le trentième anniversaire de l'existence de notre organisation. Ce qui veut dire que cette période s'étend sur deux générations. La génération d'avant la guerre, qui était déjà née lorsque l'Organisation a été fondée et qui en grande partie continue d'en diriger les affaires, et l'autre, née depuis la création des Nations Unies à San Francisco. Cette dernière génération qui maintenant arrive à l'âge mûr constitue aujourd'hui la grande majorité de la population du globe. Dans les années à venir, la direction des affaires du monde et celle de l'Organisation passeront entre ses mains, et par conséquent toute discussion sur les Nations Unies et sur leur avenir doit être exprimée en termes qui lui soient intelligibles plutôt que conformément aux croyances étranges et aux préjugés périmés d'une gérontocratie sur le point de disparaître.

35. On s'accorde généralement à penser qu'au bout de 30 années, cette organisation mondiale a perdu beaucoup de son entrain et de sa vigueur. Il y a des pessimistes qui prennent un malin plaisir à prédire sa fin; bien que nous ne soyons pas d'accord avec ces pessimistes, il n'en est pas moins vrai que les grands espoirs que les Nations Unies nourrissaient dans leurs premières années se sont évanouis. C'est le triste état dans lequel l'Organisation se trouve maintenant qui a certainement amené l'Assemblée à créer le Comité *ad hoc* de la Charte des Nations Unies [*résolution 3349 (XXIX)*] ayant pour tâche d'examiner les moyens et les méthodes permettant de la rajeunir. Les experts de ce comité ont maintenant terminé leur rapport et je commenterai plus tard leurs conseils hautement constructifs et utiles.

36. Mais il ne suffit pas en soi de simplifier les procédures des Nations Unies et d'en refondre le mécanisme. Ce qu'il faut plus encore, c'est un changement fondamental dans l'optique intellectuelle, morale et affective que les 141 pays qui constituent les Nations Unies appliquent à l'examen des problèmes mondiaux. Les défauts et les insuffisances de cette organisation sont en fait la somme de nos propres carences. Nous ne pouvons nous soustraire au blâme en nous réfugiant derrière des idées abstraites du genre "mécanisme" et "procédures". Nous sommes les Nations Unies, et l'Organisation ne peut être ni meilleure ni pire que nous ne le sommes.

37. Avant de me lancer dans ce qui est, en fait, une autocritique, vous me permettrez de dire que je suis en désaccord avec ceux qui affirment que l'Organisation n'a pas lieu d'être fière et que le monde se porterait mieux si elle n'existait pas. Les faits ne justifient pas ce point de vue extrémiste. Les réalisations de l'Organisation n'ont peut-être pas été tout ce que l'on attendait, mais elle a su propager l'éducation et améliorer la santé des populations du monde entier; elle a aidé les pays en développement dans leur évolution sociale et économique; elle a favorisé la coopération internationale dans des domaines aussi variés que l'espace extra-atmosphérique, les océans du monde et le maintien de la paix. Ce sont là des réalisations qui comptent et la preuve d'un vaste potentiel d'action bénéfique de l'Organisation.

38. Peut-être les deux réalisations les plus remarquables qui font plus que compenser ses nombreuses insuffisances sont, d'abord, la libération de centaines de millions d'êtres humains qui connaissaient le servage de l'impérialisme et, en second lieu, l'implantation, sous une forme peut-être rudimentaire et imparfaite, de l'habitude de la discussion et de la coopération entre 140 nations. Jamais encore dans l'histoire des hommes, les nations ne s'étaient réunies si nombreuses et si fréquemment pour entamer des discussions sur un échelle aussi vaste.

39. Donc, pour nous, le démantèlement des Nations Unies, loin d'assurer une diplomatie internationale plus efficace, plongerait, en fait, le monde dans un désastre inévitable. L'idée que la stabilité mondiale peut être rétablie grâce au recours à la diplomatie traditionnelle des grandes puissances ou grâce à un concert restreint de nations du tiers monde finirait par une catastrophe pour l'humanité. Le fait est qu'aujourd'hui rien ne saurait remplacer les Nations Unies. Même si demain nous mettons l'Organisation au rebut, nous serions bien forcés, pour survivre, de créer une autre organisation qui lui ressemblerait fort, ceci parce que, au cours des 30 dernières années, nous avons, que ce soit volontairement ou non, créé un monde interdépendant. Et il deviendra de plus en plus interdépendant à mesure que les années passeront. La science et la technique modernes, les institutions politiques, sociales et économiques qui nous ont été imposées, nous poussent, très souvent contre notre gré et contre l'essence même de notre idéologie nationale, dans la voie d'une communauté mondiale. La communauté mondiale, aujourd'hui, n'est pas un mythe, c'est une réalité. Notre économie, notre politique et nos problèmes sociaux ont des dimensions mondiales aussi bien que nationales. L'alimentation et les combustibles, la population et l'environnement, la prolifération des armes nucléaires, l'élaboration d'un ordre juridique nouveau pour gérer les utilisations et les ressources des océans du monde, le transfert des ressources et des techniques des pays développés vers les pays qui le sont moins, et la modernisation et l'industrialisation rapides des pays moins développés sont des problèmes qui exigent à la fois des solutions nationales et des solutions mondiales. Ni les unes ni les autres ne suffiraient en elles-mêmes.

40. En bref, le monde est un et ses problèmes fondamentaux sont indivisibles. Ceci est la réalité, mais l'idéologie et les conceptions qui guident les débats au sein de l'Organisation plongent leurs racines dans un monde et une époque en très grande partie disparus. Nous pensons que ces conceptions étaient faites pour répondre aux besoins de l'Europe du XVIIe siècle qui venait de découvrir les merveilles du charbon et de la vapeur. L'idéologie de l'époque était un nationalisme entaché de xénophobie, édifiée autour du mythe de la suprématie raciale et de la vertu civilisatrice de religions nationales qui, affirmait-on, étaient les plus agréables au Créateur lui-même. Cette même idéologie a sanctifié les guerres de conquêtes et d'asservissement de peuples inférieurs comme étant des étapes nécessaires dans la marche vers une civilisation plus haute.

41. C'est cette idéologie du XVIIe siècle qui détermine encore à ce jour notre manière de penser et qui façonne notre politique internationale dans cette organisation. Assurément, ces convictions fondamentales, à notre époque plus éclairée, sont revêtues du manteau de l'internationalisme et de la fraternité mondiale. Mais, si on les en dépouille, la mentalité du XVIIe siècle apparaît. Le plus inquiétant, peut-être, est la facilité avec laquelle certains pays du tiers monde, bien qu'ils aient été victimes de cette idéologie européenne dépassée, ont épousé un nationalisme xénophobe et une arrogance raciale et religieuse qui étaient ceux de leurs anciens maîtres occidentaux. Nous nous plaignons à juste titre de l'arrogance des forts, mais si nous sommes honnêtes envers nous-mêmes, nous devrions également critiquer l'arrogance croissante des faibles.

42. L'insuffisance des Nations Unies n'est imputable qu'en partie à des défauts d'organisation et à des procédures peu satisfaisantes. Ce qui est plus fondamental, c'est que nous nous efforçons de résoudre des problèmes mondiaux en partant d'un nationalisme qui remonte à l'âge de la vapeur. Ce qui est plus grave encore, nous créons pour nous-mêmes de plus en plus de problèmes en contraignant un monde interdépendant à se conformer aux impératifs d'une idéologie dépassée et qui peut de moins en moins s'appliquer. C'est ainsi que nos problèmes économiques s'aggravent lorsque 140 nations formulent des solutions à des problèmes mondiaux en termes purement nationaux. C'est ainsi que les problèmes monétaires, pour ne nommer que ceux-là, deviennent impossibles à résoudre parce qu'il y a souvent autant de solutions contradictoires qu'il y a de nations.

43. Par conséquent, la première condition pour donner un regain de vie aux Nations Unies, c'est d'accepter le fait que nous évoluons vers une communauté mondiale et qu'à moins que nous ne pensions en tant que membres de cette communauté, nos problèmes nationaux et internationaux deviendront encore plus difficiles à résoudre. Ceci ne veut pas dire qu'on doive abandonner les intensités nationales, ni sacrifier les intérêts nationaux fondamentaux. Il s'agit surtout d'une nouvelle manière de penser qui nous permettrait de consolider et d'élargir les intérêts nationaux en les inscrivant dans le cadre le plus vaste d'une communauté mondiale. Ceci est moins difficile qu'il ne paraît. De grandes nations ont su établir des rapports satisfaisants entre les intérêts contradictoires de particuliers, de groupes et de minorités, dans une structure d'intérêts nationaux transcendants.

44. Au sein de cette organisation, nous sommes 141 Etats Membres. Nos intérêts ne concordent pas toujours et, souvent, ils sont diamétralement opposés. Pourtant, collectivement, nous constituons la communauté mondiale. Pour que l'Organisation acquière une signification et une substance, elle doit devenir l'instrument qui permettra d'entretenir et de diriger de manière systématique la communauté mondiale que nous sommes en train de créer d'une manière dispersée et peu planifiée.

45. Si nous voulons jouer ce rôle — et c'est maintenant la seule justification de notre organisation — je voudrais énoncer quelques idées directrices.

46. Tout d'abord, nous devons dépasser l'ancien concept, qui a dominé les 30 dernières années, tendant à faire de l'Organisation l'arène de toutes les joutes et de tous les affrontements destinés à édifier le public de nos pays respectifs et à nous permettre de nous venger de déceptions obscures, tant privées que publiques. A cet égard, les grandes puissances doivent être reconnues coupables d'avoir été les premières à lancer cette tradition indigne au temps de l'ancienne guerre froide. Si nous voulons trouver des solutions mondiales au défi planétaire, nous devons apprendre à faire de l'Organisation le lieu des négociations où pourront être résolus les problèmes. Il est vain de parler de coopération internationale tout en adoptant des tactiques destinées à diviser et à humilier les Etats Membres.

47. Pour résoudre un problème, il faut un autre état d'esprit. Il faut reconnaître que notre organisation étant composée de 141 Etats Membres — ayant très souvent des intérêts divers —, une série de solutions de compromis, chacune d'elles plus parfaite que la précédente, pourraient ouvrir le chemin pratique permettant d'arriver en définitive à une solution satisfaisante.

48. Ensuite, nous devons nous débarrasser de la conviction actuellement répandue qu'une résolution adoptée par une majorité décisive a, en fait, résolu le problème. C'est peut-être là notre plus grande faiblesse et cette faiblesse a beaucoup fait pour amener l'Organisation dans le triste état où elle se trouve actuellement. Lorsqu'une résolution lèse les intérêts fondamentaux d'Etats en désaccord, elle n'est pas respectée. Ce qui est plus grave encore, cette résolution sera discrètement violée, même par les Etats que l'on aura amenés à voter en sa faveur en leur faisant honte ou en les flattant. En adoptant des résolutions dont nous savons qu'elles seront violées sans vergogne, nous contribuons en fait à jeter le discrédit sur les décisions prises.

49. Par conséquent, l'accent doit porter non pas sur des décisions adoptées à la majorité, mais plutôt sur la conciliation et l'établissement d'un consensus. Il est de fait que le principe du vote majoritaire devient de plus en plus suspect pour diverses raisons. Souvent, à l'Assemblée, il est devenu non pas un moyen de conciliation, mais un élément d'affrontement humiliant pour les adversaires, ou un procédé permettant d'impressionner un antagoniste en lui donnant à croire que l'adversaire a plus de sympathisants. Le résultat

en est que, en raison de l'abus constant des décisions majoritaires, celles-ci ont aujourd'hui perdu leur efficacité. Loin d'intimider la victime, elles ne font que renforcer son intransigeance et l'inciter au défi.

50. Il est également vrai que, bien souvent, les décisions de la majorité ne reposent pas sur un examen objectif des faits. Le malheureux défendeur sait parfaitement que les juges et le jury ont déjà pris une décision bien avant d'entendre l'affaire et de connaître les faits, ce qui n'est pas surprenant car les faits et la cause qui ont provoqué la décision n'ont bien souvent rien à voir avec l'affaire elle-même. Les décisions sont prises ouvertement, à la suite de transactions secrètes sur des questions parfaitement étrangères à celles qui motivent ces décisions.

51. D'autre part, certaines résolutions sont, par leur nature même, une incitation au défi et même une menace à la paix. Par exemple, toute résolution qui appelle à l'hostilité à l'encontre de nations avec lesquelles personne n'a de différend, avec lesquelles on peut même être dans les meilleurs termes, ou bien une résolution qui demande à un Etat de s'éliminer lui-même, politiquement ou économiquement, sera bien entendu violée. Pourtant, il y a eu des cas où des résolutions de cette nature ont été solennellement adoptées par l'Assemblée.

52. Il serait évidemment très souhaitable que des décisions soient prises et appliquées selon le principe de la majorité. Mais nous ne croyons pas que les membres de l'Assemblée y soient dès à présent disposés. La minorité doit encore recevoir l'assurance que les décisions prises à la majorité le seront avec l'impartialité de la justice et que les décisions majoritaires seront adoptées par des hommes de bonne foi et non pas par un tribunal irrégulier.

53. Donc, pour le moment, l'Organisation doit s'efforcer d'établir des consensus ou, comme la Charte elle-même le prescrit avec sagesse, faire en sorte qu'elle devienne "un centre où s'harmonisent les efforts des nations", et non pas encourager la mésentente et multiplier les conflits.

54. Je voudrais maintenant faire quelques observations sur les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies, intitulé : *Nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale*[1]. Je pense, en particulier, à la suggestion contenue dans ce rapport et selon laquelle, à la demande de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social, ou à la demande d'un dixième de l'un ou l'autre organisme, un petit groupe serait constitué afin de négocier un accord sur une proposition pratique et précise ou sur des questions connexes dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale. Les groupes de négociations seraient de dimensions maniables, normalement entre 10 et 30 personnes, et comporteraient des représentants des pays principalement intéressés à la question, qu'ils soient ou non membres du Conseil. Ces groupes fonctionneraient pendant des périodes d'un ou deux ans et pourraient être reconduits sur décision de l'Assemblée ou du Conseil.

55. Le Conseil serait tenu au courant par les groupes de négociations des progrès qu'il auraient réalisés. Pendant la période de deux ans, l'Assemblée et le Conseil pourraient, s'ils le désiraient, examiner les questions discutées dans les groupes et adopter des résolutions à leur sujet, mais en décidant de voter le cas échéant sur une résolution particulière, l'Assemblée et le Conseil tiendraient compte de l'état d'avancement des négociations.

56. Chaque groupe de négociations opérerait sous la conduite d'un président à plein temps, avec l'aide, le cas échéant, d'un organe représentatif restreint de vice-présidents, qui seraient tous proposés par le Secrétaire général et dont la nomination serait confirmée par l'Assemblée et le Conseil selon l'organisme qui aurait proposé la création du groupe. Le président à plein temps resterait en fonctions pendant la durée d'existence du groupe. Chaque groupe de négociations travaillerait sur la base de l'unanimité, et lorsqu'un groupe de négociations serait arrivé à un accord, il ferait rapport au Conseil, qui pourrait adopter l'accord, renvoyer la question au groupe de négociations pour nouvel examen, ou prendre toute autre mesure qu'il jugerait appropriée. Une fois donnée l'approbation du Conseil, l'accord serait transmis à l'Assemblée, qui approuverait l'accord, renverrait la question au groupe ou arrêterait d'autres mesures.

57. Ma délégation voit de grands avantages aux procédures de consultations que propose le Groupe d'experts. Nous les appuyons, parce qu'elles sont destinées à favoriser l'accord sur les grandes questions de principes qui, par d'autres moyens, pourraient ne jamais se prêter à un accord. Nous reconnaissons cependant qu'il ne suffit pas de lancer de nouvelles procédures consultatives pour arriver à un accord. Il faut également examiner la question de savoir comment les négociations doivent être menées.

58. Permettez-moi de vous transmettre maintenant quatre règles. La première de ces règles est que, pour réussir dans des négociations quelles qu'elles soient, il convient d'examiner les propositions les plus constructives de l'autre partie. Il faut trouver une position offerte par l'une des parties et acceptée par l'autre, et chercher à édifier sur cette base. Pour dire les choses très simplement, l'essentiel de la première règle de toute négociation est de voir le problème du point de vue de la partie adverse; il s'agit de comprendre les intérêts qu'il doit servir et les limites imposées à son action.

59. La deuxième règle que je vous soumets est qu'il ne faut pas rechercher la supériorité dans les négociations quelles qu'elles soient. Comme l'a dit un diplomate et un négociateur des plus éminents, M. Averell Harriman, "Vous n'arrivez à rien en assommant votre adversaire... l'idée que vous pouvez obtenir son consentement à force de coups est absurde."

60. La troisième règle que je livre à votre examen est qu'aucune partie aux négociations ne doit exiger que toutes ses exigences soient satisfaites. Chaque partie aux négociations doit être disposée à sacrifier certaines de ses exigences, à faire des concessions et à accepter des compromis. Il ne peut y avoir de marché fructueux s'il satisfait toutes les revendications d'une partie et aucune des revendications de l'autre. Il doit y avoir mutualité des avantages, des pertes, des droits et des obligations.

61. La quatrième et dernière règle que je vous soumets est que chaque pays a un certain intérêt national

minimum irréductible. Il est peu raisonnable de compter qu'un pays acceptera des propositions qui affectent cet intérêt national minimum irréductible. Les parties à une négociation doivent donc s'efforcer de sentir la mesure dans laquelle les autres parties peuvent faire des concessions ou peuvent même être soumises à pression pour faire des concessions, et les limites au-delà desquelles on ne saurait s'attendre à voir aller un adversaire.

62. Les quatre règles que je viens de vous soumettre n'ont rien d'original. Elles ne sont pas non plus destinées à être exhaustives. Elles devraient cependant vous donner un idée du genre de valeurs et d'attitudes nouvelles dont les négociations doivent être marquées et dont doivent s'inspirer les négociateurs si l'on veut transformer les Nations Unies d'une arène où l'on boxe avec son ombre en un lieu de négociations.

63. Ceux qui ont rédigé la Charte des Nations Unies ont été inspirés par l'idée de l'Organisation comme un centre où s'harmonisent les efforts des nations. Cette vision n'a jamais eu plus d'actualité qu'aujourd'hui. Nous sommes en présence d'un nouvel ordre du jour pressant : énergie, prolifération des armes nucléaires, alimentation et famine, explosion démographique, détérioration de l'environnement et dialogue nord-sud. Ce sont là des épreuves à l'échelle planétaire pour lesquelles seules des réponses planétaires sont sans doute possibles. Les Nations Unies constituent le lieu approprié pour rechercher des solutions à ces problèmes. La septième session extraordinaire aura peut-être été un tournant dans l'histoire des Nations Unies. Elle a montré que les Nations Unies peuvent donner des résultats, que les peuples et les nations peuvent négocier. Décidons fermement de poursuivre nos efforts dans ce sens.

64. En commençant, j'ai dit que la trentième année marque une période de relève progressive de l'Organisation par une génération née depuis sa création. La génération plus ancienne, la génération d'avant-guerre, avait beaucoup de raison d'avoir honte, et le plus honteux a été le massacre aveugle déclenché par la dernière guerre et l'asservissement de millions d'êtres humains au nom des empires. Mais il me plaît de croire que nous avons aujourd'hui expié tout cela en créant cette organisation, dont la mission est de mettre à jamais hors-la-loi les guerres et les entreprises de l'impérialisme. Mais l'expiation ne sera pas complète tant que nous n'aurons pu remettre à la génération nouvelle une Organisation des Nations Unies raffinée, perfectionnée et devenue ainsi un instrument sûr permettant d'unir vraiment les nations du monde. Et à ce moment-là, la génération nouvelle pourra valablement dire : "La génération dont nous avons hérité notre monde était unique. En effet, elle ne nous a pas laissé le ménage à faire."

65. M. BLANCO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation urugayenne tient au début de son intervention à féliciter M. Thorn de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Je me félicite que l'on ait désigné le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, homme d'Etat à la fois jeune et mûr, capable d'agir dans notre époque, tout en appartenant à un pays noble et riche de traditions.

66. Je voudrais aussi saluer M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, qui a présidé les travaux de l'Assemblée générale pendant une année très dynamique de la vie de notre organisation.

67. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres, la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique qui contribuent ainsi à la marche progressiste vers l'universalité.

68. Permettez-moi maintenant de faire une déclaration de caractère général, particulièrement pertinente du fait que nous sommes au trentième anniversaire de notre organisation. L'Uruguay est venu à cette nouvelle session de l'Assemblée générale dans le même esprit qui l'animait en signant la Charte de San Francisco.

69. Nous faisons nôtres, comme par le passé, les objectifs de la Charte et nous travaillerons inlassablement à leur réalisation dans le contexte d'une politique de paix et de coopération avec les autres nations. Conformément à ses traditions, l'Uruguay aspire à ce que la coexistence internationale soit régie entièrement par le droit et que, dans ce climat, chaque peuple puisse réaliser sans ingérence, son propre destin.

70. Pour manifester de façon symbolique l'hommage de fidélité aux objectifs qui ont donné vie à notre organisation et pour exprimer la permanence et la continuité de notre politique étrangère, mon gouvernement a voulu que la délégation urugayenne à la présente session comprenne deux des personnalités de mon pays, qui étaient parmi les signataires de ce document historique.

71. Je ne vais pas procéder à l'analyse classique et individuelle des questions principales inscrites à notre ordre du jour, mais plutôt concentrer mon attention sur les thèmes les plus importants de la politique et de l'économie internationales, tels que les voit l'Uruguay. Je pense que le débat général gagnera ainsi en profondeur et donnera une meilleure idée de la façon de voir de chaque pays. La délégation urugayenne exposera dans les commissions pertinentes ses points de vue sur chaque question. Pour le moment, je me limiterai à déclarer qu'il n'y a pas de modifications dans la ligne politique traditionnelle de mon pays. Comme toujours, celle-ci représente une position indépendante et souple. Elle ne correspond pas à celle d'un bloc, mais apprécie les faits de façon loyale grâce à ses propres critères.

72. C'est pourquoi, nous nous opposerons énergiquement à toute tentative d'utiliser les mécanismes et les institutions des Nations Unies à des fins de propagande ou de domination de caractère idéologique. Ceci est contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte et c'est, du point de vue politique, une source de déconsidération et d'inefficacité dans la réalisation des objectifs élevés confiés à notre organisation.

73. L'Organisation avait été créée pour préserver le monde d'une nouvelle guerre semblable à celle qui venait de prendre fin. Ce type de guerre, les armes qui existaient alors, les causes et les motifs qui avaient précipité le conflit, les idéologies qui animaient les différentes parties, les relations de puissance des vainqueurs et le consensus des autres nations, voilà quels étaient les facteurs dont on disposait à ce moment.

74. Depuis lors, nous assistons à des changements importants et vertigineux. Aujourd'hui, le nombre initial des Membres fondateurs a triplé. De nombreuses questions concernant les points techniques les plus complexes et les aspirations les plus profondes de l'humanité ont enrichi l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

75. Les divisions idéologiques et le pouvoir politique et économique ont suivi des voies tortueuses et parfois surprenantes.

76. Des conflits ont éclaté que l'on ne pouvait sans doute pas prévoir à l'époque et dont le cours en général a été loin de ressentir l'action bénéfique des mécanismes institués par la Charte. Même la guerre que nous pouvons craindre ou subir aujourd'hui est différente.

77. C'est peut-être cette modification, si profonde et si rapide, qui déforme la compréhension des faits nouveaux qui n'appartiennent plus aux catégories traditionnelles.

78. La guerre mondiale a cédé le pas à la guerre froide et celle-ci, à son tour, à la coexistence. Chacun de ces moments a été un jalon dans l'histoire de l'Organisation.

79. Dans le domaine politique actuel, le fait le plus important est la détente. Pour sa part, mon pays appuie pleinement la décision d'atténuer les tensions et d'éloigner le risque d'une catastrophe atomique. Je crois que toutes les nations doivent s'unir sans réserve et sans réticence au service de cette intention. Néanmoins, il faut dire que cette politique a une portée limitée puisqu'elle ne concerne que les relations entre les grandes puissances. Il est vrai qu'elle éloigne le risque d'une guerre nucléaire et même le danger d'une guerre conventionnelle à grande échelle; mais pour des dizaines de petites et de moyennes nations qui veulent vivre en paix et édifier seules leur propre destin, sans ingérence étrangère, ce n'est pas une solution valable.

80. En effet, la détente n'a pas mis fin à la politique de puissance ni à la lutte idéologique. Celles-ci assument aujourd'hui des formes distinctes; le champ de bataille a changé ainsi que les armes dont on se sert; de la guerre déclarée entre nations, on est passé, par-dessus et par-dessous les frontières, à une guerre non déclarée à l'intérieur des nations. Il ne s'agit plus d'une simple propagande théorique, mais d'une action qui résulte de tous les moyens et de toutes les ressources.

81. Le terrorisme et la subversion en sont les expressions tangibles; ils font obstacle au processus de développement et sapent la souveraineté politique qui permettrait de définir un avenir conforme aux valeurs propres de chaque société; étroitement liés entre eux au point de devenir une même chose, unis dans une action internationale qui ne reconnaît pas de limites et qui s'étend chaque jour davantage à de nouveaux pays, ils comptent sur l'appui public et explicite de quelques nations.

82. Il faut aussi avoir présent à l'esprit que ces activités n'affectent pas seulement un pays déterminé ou une catégorie de pays : elles se manifestent même dans les pays les plus développés ayant atteint de hauts niveaux sociaux et économiques. La prospérité et la culture ne leur font pas obstacle. C'est un même dessein destructeur qui assume dans chaque cas un prétexte politique différent adapté aux circonstances locales, mais qui est toujours animé de la même volonté de violence et de domination, expression concrète d'une politique de puissance.

83. Ces activités conduisent à la régression, à des formes périmées de coexistence et constituent un obstacle certain au libre développement de chaque communauté, même si cette tendance inhumaine et irrationnelle prétend parfois détenir le monopole du changement vers une société nouvelle.

84. Il faut donc que nous prenions clairement conscience que, en dépit des déclarations et des accords, il existe une lutte sans pitié pour la puissance qui se livre sur différents fronts et dans différentes nations, et que les principes mêmes et les valeurs essentielles de la civilisation sont menacés de toutes parts.

85. Si l'on ne prend pas conscience de cela, il sera impossible de comprendre le phénomène contemporain le plus dramatique et moins encore de relever le défi qu'il représente.

86. Ce n'est pas la première fois que mon pays évoque ces questions. Nous l'avons d'ailleurs fait lorsque nous étions nous-mêmes victimes d'actes de cette nature. C'est peut-être parce que la communauté internationale n'a pas alors compris vraiment l'importance et la signification de cette menace qu'elle a eu tendance à l'attribuer à des facteurs locaux comme le voulait une propagande déformante et fausse. Maintenant que nous avons réussi, grâce à nos propres forces, à repousser l'attaque massive qui avait été lancée, tout en veillant de façon permanente à ce que d'autres tentatives ne se reproduisent pas, nous tenons à réitérer les mises en garde que nous avions faites à tous les peuples et nous prions instamment la communauté internationale de réagir devant le concert international indéniable de terrorisme et de subversion qui est inspiré par des buts politiques de domination évidents ou, lorsque c'est possible, de destruction immédiate.

87. Je tiens à attirer l'attention sur ces faits, parce que mon pays ne saurait accepter ni observer une paix internationale extérieure qui se limiterait aux préoccupations immédiates des grandes puissances.

88. L'Uruguay aspire à ce que le droit international soit respecté et que l'on permettre à chaque pays de donner, avec ses propres forces et conformément à ses valeurs propres, la réponse qu'il juge appropriée aux questions difficiles posées par la coexistence. Personne ne doit s'ériger en censeur des systèmes politiques, économiques et sociaux des autres. Que la pluralité des solutions politiques et idéologiques soit respectée par tous. Personne ne doit s'infiltrer chez les autres, y apporter la subversion ou l'agression, pas plus que prétendre y exercer une domination.

89. Tout cela constitue bien plus qu'un point de détail; c'est, en même temps, un objectif du droit international. Si on ne s'y conforme pas strictement, il n'y aura pas de paix au sens véritable et les petits et moyens pays devront continuer à veiller constamment à la défense de leur liberté menacée par une guerre que la détente n'empêchera pas.

90. Lorsque la Charte a été signée, les principales préoccupations économiques étaient le relèvement à la suite de la dévastation provoquée par la guerre et la restauration de l'économie dans sa voie traditionnelle. Trente ans après, et conscients maintenant de l'interdépendance qui existe entre toutes les nations, nous cherchons à associer et à satisfaire les exigences des pays développés et en développement au sein d'un système plus équilibré et plus juste. En même temps, nous essayons dans l'immédiat d'atténuer les effets de la crise actuelle.

91. A partir des premiers indices de l'ampleur de cette crise, qui existe depuis la fin de 1973, toutes les activités internationales importantes entreprises dans le domaine économique ont répondu à ce double objectif : la recherche d'une organisation globale de l'économie et la nécessité d'aider ceux qui ont été touchés par la crise.

92. Je dois dire très fermement que mon pays n'est pas d'accord sur l'orientation et sur les résultats de ce processus, et je tiens à le dire de façon franche et directe.

93. Tout d'abord, on a vu régner, d'une façon générale, une attitude d'affrontement, de confrontation, qui, sur le plan pratique, ne peut avoir — et n'a pas eu — de résultats concrets.

94. Il est évident que, s'il s'agit de fixer les normes d'une réorganisation de l'économie internationale, un consensus franc et véritable doit exister parmi tous les participants, auquel on ne peut parvenir que par des formules généralement acceptables et négociées.

95. Accumuler les votes majoritaires dans les instances internationales en faveur de certaines résolutions ne nous suffit pas à nous, pays en développement, pas plus que cela ne satisfait nos intérêts légitimes et vitaux, si, ensuite, ils ne se traduisent pas par des actes concrets et tangibles.

96. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, les solutions isolées ne sont plus viables, pas plus que les antagonismes. La solution surgira de la collaboration de tous; sinon, il n'y aura pas de solution.

97. Ensuite, dans la mesure où elle n'aura pas une optique pratique et réaliste, l'idée d'une réforme de l'ensemble de l'ordre économique international ne répondra pas aux situations les plus urgentes. Il arrive parfois que les objectifs apparemment les plus ambitieux et les plus profonds retardent certaines mesures qui sont d'ores et déjà évidentes et indispensables, de par leur nature même, pour l'établissement de tout ordre futur.

98. Il est évident que, dans des questions aussi vitales et aussi urgentes que celles relatives à l'agriculture, à l'alimentation et à la population, il n'est pas possible d'attendre que l'on parvienne à un accord complet sur tous les aspects de l'économie mondiale. Je pense que si nous sommes capables d'aboutir à des formules satisfaisantes dans ces domaines essentiels, cela aura un effet multiplicateur certain sur la confiance mutuelle des nations et ouvrira la voie aux solutions intégrales que nous désirons tous ardemment.

99. Mon pays a donc l'intention de concerter ses efforts internationaux dans ces domaines — reconnus par tous comme prioritaires — afin de parvenir à des solutions et à des mesures effectives, fondées sur un vaste consensus politique.

100. En troisième lieu, je vais maintenant parler de l'insuffisance des mesures prises pour faire face à la crise. En avril 1974, j'ai expliqué à l'Assemblée générale[2] comment le processus de développement, plein de promesses, de mon pays avait été défavorablement affecté par l'augmentation du prix du pétrole et d'autres matières premières. J'ai rappelé alors les chiffres encourageants que l'économie uruguayenne pouvait produire à la fin de 1973, les perspectives favorables existantes et l'incidence négative que l'importation de 100 p. 100 de combustible à des prix réévalués aurait sans doute sur ce processus.

101. Les prévisions formulées alors non seulement pour mon pays mais pour une grande majorité de nations qui sont, à la fois, en développement et importatrices nettes de pétrole, ont été malheureusement confirmées par les faits. En Amérique latine, en un an, le déséquilibre de la balance des paiements des pays importateurs de pétrole a triplé. Le solde négatif équivaut à la moitié de toutes les exportations de ces pays.

102. On a aussi vu se confirmer la prédiction que les nations industrialisées absorberaient plus rapidement le déséquilibre, grâce à la diversification de leurs économies, à leur capacité d'attirer les capitaux excédentaires et, aussi, malheureusement, par des mesures restrictives d'importation des produits de base provenant des pays les plus touchés.

103. Il est évident que cette situation n'est pas due à une action ou à une omission, mais dépend entièrement de facteurs extérieurs, sur lesquels les gouvernements et les peuples victimes n'ont aucun contrôle.

104. Il était donc naturel de penser que la communauté internationale adopterait une politique d'appui décisif à ceux qui étaient victimes de ce grave bouleversement. Néanmoins, je dois dire en toute franchise que les activités menées à bien dans les nombreuses réunions convoquées à cette fin n'ont pas encore été concrétisées par des mesures efficaces. Le montant des ressources spéciales destinées à cette fin par la communauté internationale est loin de répondre aux besoins; l'insuffisance de ces ressources a obligé les pays à recourir à des emprunts commerciaux, à des conditions souvent très onéreuses, pour essayer d'enrayer la dette résultant de l'augmentation du prix du pétrole; les emprunts internationaux, comme les facilités pétrolières du Fonds monétaire international, doivent être remboursés à des échéances relativement brèves, entraînent des intérêts et augmentent de toute façon la dette extérieure, ce qui limite encore la marge de crédit réservé au développement; toutes ces ressources additionnelles doivent être uniquement destinées à maintenir l'approvisionnement normal en combustible et ne peuvent donc être consacrées au développement économique et social.

105. Au sujet du détournement des ressources d'urgence dans d'autres domaines, il se produit là un facteur négatif très important. Dans le Programme spécial adopté par l'Assemblée générale, il est précisé que l'aide d'urgence a pour objet de faire face à la situation des pays les plus touchés par la crise, et il a été prévu toute une série de critères pour déter-

miner quels étaient les pays les plus touchés [*voir résolution 3202 (S-VI), sect. X*].

106. Néanmoins, dans l'administration de cette aide, on a pris uniquement pour base le critère du revenu par habitant, ce qui a entraîné l'exclusion d'un grand nombre de pays gravement touchés. Il est clair que cet indice n'exprime en aucune façon le degré d'affectation de chaque pays.

107. A ce propos, l'Organisation des Etats américains a recommandé à l'unanimité, la semaine dernière, que les organismes internationaux et régionaux de financement revoient ce critère. Sous la forme actuelle d'application, c'est-à-dire en se fondant sur le critère du revenu par habitant, en Amérique latine, deux nations seulement pourraient avoir droit à une aide spéciale. Ainsi, des nations qui, à la suite de la crise, connaissent les pires problèmes, ne bénéficient pas de l'aide spéciale créée précisément pour faire face à la crise.

108. Je tiens donc à dire que mon pays n'est absolument pa d'accord sur le critère appliqué. Non seulement celui-ci n'est pas conforme aux dispositions contenues dans la résolution de l'Assemblée générale, mais, malheureusement, en raison de son caractère limité et provisoire, il n'a pas une influence significative sur la situation de pays plus pauvres qui, à notre avis, ne bénéficient pas des ressources présentes. Pour ces pays-là, il convient de trouver des ressources massives à des conditions de faveur.

109. A ce propos, je dois signaler que la tendance à utiliser les secours d'urgence pour résoudre les problèmes permanents masque le fait que l'aide qui, normalement, aurait dû être affectée aux pays les plus pauvres par les pays ayant davantage de ressources a diminué en valeur absolue et en termes réels. Ainsi, on ne donne pas effet à l'engagement d'une contribution de 0,7 p. 100 du produit national brut, conformément à ce qui avait été décidé par la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Cette contribution, si elle était effective, résoudrait les difficultés non seulement des pays les plus pauvres mais aussi des autres pays en développement.

110. C'est le cas, par exemple, du non-renouvellement des ressources de l'Association internationale du développement, qui accorde aux pays qui ont les plus petits revenus des prêts spéciaux à des conditions favorables.

111. Il n'est donc pas possible que l'insuffisance des contributions — des pays industrialisés et des pays qui ont bénéficié de l'augmentation du prix du pétrole — à l'intention des pays les plus touchés soit suppléée par les ressources d'urgence qui doivent aller précisément aux pays les plus affectés par la crise actuelle.

112. Cette tendance a des conséquences encore plus profondes que la simple répartition des ressources d'urgence. Il s'agit implicitement — mais clairement, cependant — de savoir si le développement des pays les plus pauvres doit se faire moyennant une baisse de niveaux de vie d'autres pays, y compris non seulement les pays industrialisés mais aussi les pays en développement ayant des incides économiques et sociaux plus prometteurs.

113. Autrement dit, les besoins vitaux et indéniables des pays qui ont le plus souffert doivent-ils être satisfaits grâce à une réduction du progrès modéré atteint par ceux qui ont été moins touchés ou, au contraire, la communauté internationale doit-elle promouvoir le progrès des pays qui se trouvent enlisés dans le retard, sans pour autant entraver le processus de développement des autres pays ?

114. Sur le plan international et sur le plan national, mon pays rejette en théorie et dans la pratique la lutte des classes. Nous maintenons, au contraire, qu'un effort imaginatif, constructif et concerté permettrait de maintenir et d'augmenter le progrès des pays les plus avancés et, en même temps, de promouvoir un progrès plus rapide des pays peu évolués.

115. Cette affirmation n'est pas seulement le fruit de convictions politiques et morales, mais également le résultat de l'expérience pratique de l'économie moderne. Dans notre monde interdépendant, il n'y a pas de solutions isolées. La prospérité, pour être durable, doit être généralisée.

116. L'insuffisance des moyens financiers internationaux s'accompagne d'une restriction — de la part des pays développés et, en particulier, de la CEE, des importations de certains produits de base dont l'exportation est essentielle à l'économie des pays en développement touchés par la crise. C'est le cas de la viande au sujet de laquelle l'Organisation des Etats américains s'est prononcée la semaine dernière, réitérant sa profonde préoccupation et déclarant qu'elle espérait que ces mesures restrictives seraient levées.

117. On se trouve alors dans la situation où un groupe de nations, durement touchées par l'augmentation des prix du pétrole, se voit empêché en même temps d'exporter à ses clients traditionnels développés les produits qui constituent le principal soutien de leur économie. Plus encore, ces mêmes pays développés, par une politique de subventions, sont en concurrence dans d'autres marchés, diminuant les prix et saturant la demande.

118. Outre l'effet critique qu'elle peut avoir sur la conjoncture, cette dérivation compliquée exprime de façon dramatique la réalité sous-jacente suivante.

119. Premièrement, la communauté internationale n'a pas créé d'organe d'arbitrage qui assure la stabilité des exportations fondamentales des pays en développement. Sans cette condition, il est impossible de procéder à l'épargne et à la constitution de capital d'investissement pour diversifier les économies. Ceci à son tour freine toute politique de l'emploi.

120. Deuxièmement, les règles en vigueur dans l'économie mondiale font que l'on exige des pays en développement que leurs industries naissantes respectent les règles d'efficacité et de concurrence. Néanmoins, on n'applique pas un critère analogue en ce qui concerne la politique agricole de tous les pays développés, ce qui entraîne des déformations et des préjudices.

121. Ainsi, il est possible que dans les régions développées du monde, l'économie industrielle subventionne sa production agricole insuffisante, bloque l'accès de la production plus économique d'autres régions et, de plus, entre en concurrence dans d'autres marchés tiers grâce à l'octroi de subventions.

122. On se trouve alors devant le paradoxe suivant : au lieu de s'assouplir pour aider les pays les moins

évolués, les règles économiques sont rendues moins rigides dans la pratique en faveur des pays les plus avancés.

123. Je m'élève avec véhémence contre une telle contradiction injuste.

124. Nous savons tous quelles sont les dures lois et pratiques de la vie économique internationale; en même temps, il y a une telle accumulation de facteurs négatifs qui ne les atténuent en rien de façon significative, on peut se demander quel horizon reste ouvert à la coopération en faveur du développement.

125. Comme je l'ai déjà dit au début de mon intervention, il est indéniable qu'il faut aborder en priorité les questions de l'agriculture, de l'alimentation et de la population, qui ont une importance économique immense et une dimension et un sens humains encore plus grands.

126. Récemment, nous avons entendu des appels fréquents pour augmenter la production d'aliments, afin de répondre aux besoins vitaux croissants de l'humanité.

127. Ceci fait ressortir l'une des situations les plus dramatiques qui soit et qui représente — sans exagération — une accusation et un défi pour l'ordre international en vigueur. Il y a des peuples qui ont des difficultés très graves pour vendre les aliments qu'ils produisent; en même temps, il y a d'autres peuples qui souffrent de la faim parce qu'ils ne peuvent les acheter.

128. Mais, dans ce cas, ce n'est pas la capacité de production qui fait défaut; ce qui manque c'est le mécanisme financier international nécessaire pour coordonner l'offre et la demande et pour transférer les protéines produites à bas prix dans les étendues de l'hémisphère sud aux millions d'êtres mal nourris des autres régions du monde.

129. Je pense que si nous concentrions nos efforts pour trouver une réponse concrète à cette question, cela nous aiderait aussi à renoncer aux déclarations et aux documents abstraits et à éviter la procédure difficile des Nations Unies, pour nous consacrer à une tâche plus pratique et plus humaine.

130. Il y a plusieurs années, lorsque le commerce des produits de base de l'Uruguay traversait une de ses périodes les plus prospères et les plus florissantes, avec des perspectives plus prometteuses encore, mon gouvernement avait proposé que l'on crée une banque des aliments, ce qui permettrait d'établir un système qui réponde de façon simultanée aux besoins financiers de la production et aux besoins de la consommation des peuples ayant des revenus plus bas; nous avons fait cette proposition dans un sentiment profond de solidarité à l'égard des peuples les plus pauvres, car nous pensions que notre devoir moral était d'utiliser, nos ressources naturelles de production d'aliments, sur la plus large échelle possible, et non seulement au profit des sociétés les plus riches.

131. Je renouvelle aujourd'hui cette proposition qui, pour des raisons morales et matérielles, est aujourd'hui plus urgente que jamais.

132. En même temps, je dois avouer notre déception en constatant l'échec du mécanisme mis au point par la Conférence mondiale de l'alimentation, tenue l'année dernière sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

133. Au nom de mon gouvernement, je tiens à répéter notre volonté d'augmenter la production d'aliments dans la mesure où les conditions du commerce et du financement le rendront possible.

134. Au cours de la récente septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, une résolution sur le développement et la coopération économique internationale a été adoptée [*résolution 3362 (S-VII)*].

135. Bien que de façon générale l'Uruguay ne soit pas d'accord sur plusieurs questions, un espoir s'est fait jour : le contenu de la discussion a été plus constructif qu'avant; des idées concrètes ont été présentées par des pays industrialisés et des pays en développement pour des solutions concertées.

136. Je pense, par exemple, que les idées proposées par la délégation des Etats-Unis[3] — qui ont trouvé un écho favorable auprès d'autres pays — représentent une façon d'autant plus profonde de voir les choses qu'elles portaient sur des matières qui intéressent tout le monde. Le document du Groupe des 77 est, lui aussi, un exposé important des points de vue des pays en développement. La proposition d'un réseau de sécurité financière pour l'Amérique latine, outre qu'elle constitue un système qui bénéficierait d'un intérêt régional, pourrait contribuer à relever les niveaux de revenu et les conditions de l'emploi dans les pays pour lesquels l'Amérique latine est un marché important.

137. La résolution finale reprend beaucoup des idées contenues dans les documents que je viens de mentionner et représente donc un pas dans la voie de la définition des principes. Mais je crains que si l'application de cette résolution est retardée et du fait qu'elle a trait à de nombreux sujets, sa mise en œuvre sur le plan pratique sera difficile et la solution des questions les plus urgentes sera ajournée. Si on continue d'appliquer les critères actuels pour répartir l'assistance dont j'ai déjà parlé, l'action internationale que l'on essaie de promouvoir maintenant n'aura pas d'effets pratiques pour de nombreux pays.

138. L'Uruguay a donc décidé d'appuyer l'application des différentes directives énoncées à la septième session extraordinaire, mais nous insisterons plus particulièrement sur des solutions précises qui répondent à certains aspects vitaux de la conjoncture actuelle.

139. C'est pourquoi je voudrais mentionner certains des points qui, à mon avis, sont les plus importants afin d'essayer de trouver rapidement des solutions concrètes.

140. Mon gouvernement considère de la plus haute importance la proposition tendant à créer un fonds pour stabiliser les revenus provenant des exportations des pays en développement et, par conséquent, nous appuyons cette idée. Il faudrait éviter l'adoption de paramètres particuliers qui excluent, en pratique, certains pays.

141. Nous sommes également d'accord avec l'idée que le commerce est le principal moteur du développement. Voilà pourquoi l'Uruguay appuie la précieuse initiative du Brésil tendant à négocier un accord géné-

ral sur le commerce entre pays développés et pays en développement.

142. Pour que l'expansion commerciale devienne une réalité il faut, premièrement, que les négociations, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ne se limitent pas aux questions qui intéressent le plus les pays industrialisés, mais prévoient des règles particulières pour régir le commerce entre pays développés et pays en développement, en prenant en considération la notion de non-réciprocité mentionnée dans la Déclaration de Tokyo publiée à l'issue de la Réunion ministérielle des Parties contractantes du GATT, tenue du 12 au 14 septembre 1973[4].

M. Fall (Sénégal), vice-président, prend la présidence.

143. Deuxièmement, nous croyons que la politique agricole des pays industrialisés, en particulier les pays de la CEE, ainsi que les accords sur les produits qui seront conclus entre ces pays, ne devraient pas restreindre le commerce de ces produits par des mesures protectionnistes, ni provoquer de brusques fluctuations dans les prix internationaux au détriment des pays en développement.

144. Troisièmement, les barrières non tarifaires devraient être remodelées conformément aux possibilités technologiques des pays en développement et les conditions sanitaires ne devraient pas être plus restrictives pour les exportateurs étrangers que pour les nationaux.

145. Quatrièmement, l'exportation des produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en développement devrait bénéficier d'un système stable d'accès aux marchés des pays industrialisés;

146. Enfin, je tiens à déclarer que mon pays est prêt à participer à des accords sur les produits de base avec les pays exportateurs et les pays importateurs, en vue de mieux organiser le commerce et la production. Cependant, de tels accords ne devraient pas se limiter à une gamme limitée de produits qui intéressent surtout les consommateurs industrialisés. Ils devraient également tenir compte de chacun des produits d'intérêt vital à un ou plusieurs pays producteurs.

147. Mon gouvernement maintient que le dialogue et la mise au point en commun des solutions sont la voie dans laquelle nous devons nous engager.

148. C'est précisément dans ce contexte et dans cet esprit que l'Uruguay a présenté et présente ses points de vue dans les différentes instances, avec fermeté et sérénité, afin de mettre l'accent sur la situation aussi dramatique que peu connue d'un groupe de pays très directement affectés par la crise.

149. Le Président de la France a lui-même reconnu cette situation dans un discours récent lorsqu'il a déclaré :

> "En ce qui concerne les pays en développement qui disposent de peu de produits dont les prix n'ont pas augmenté et ont même quelquefois diminué, leur situation est tragique dans la mesure où ils supportent à la fois et sans contrepartie la hausse du prix du pétrole, celle des produits alimentaires et celle des produits manufacturés".

150. Il est évident que certaines des solutions présentées, souhaitables en elles-mêmes — telles que l'accès aux marchés des capitaux et l'augmentation des exportations — ne sont pas des solutions réalisables à court terme.

151. Pour arriver à des solutions appropriées, nous devons étudier les aspects de la situation actuelle avec des critères concrets. C'est dans cet esprit que je voudrais résumer comme suit les mesures que mon gouvernement considère nécessaire d'adopter.

152. Révision des règles et politiques commerciales des pays industrialisés, y compris la suppression des mesures protectionnistes pour les produits de base et les produits manufacturés des pays en développement; augmentation des ressources fournies par les pays industrialisés et producteurs de pétrole pour alimenter les fonds d'assistance aux pays les plus pauvres, en particulier l'Association internationale pour le développement; attribution immédiate des secours d'urgence aux pays les plus touchés dans leur balance des paiements par les prix du pétrole et autres importations essentielles, en employant des critères de répartition qui reflètent véritablement les dommages subis; création dans les plus brefs délais d'un fonds pour stabiliser les entrées provenant des exportations des pays en développement, y compris la mise en place d'un stock régulateur; établissement d'un mécanisme véritablement fonctionnel pour stimuler l'agriculture, sous la forme d'une banque d'aliments qui garantisse des conditions économiques à la production agricole et soit en même temps accessible aux plus nécessiteux; accords fondamentaux entre producteurs et consommateurs pour chacun des produits d'intérêt vital pour un ou plusieurs pays producteurs; réformes institutionnelles appropriées dans le cadre des Nations Unies pour mieux concentrer et coordonner les actions et les moyens dont dispose la communauté internationale en faveur des pays les plus touchés par le cas d'urgence, ainsi que ceux qui ont le plus besoin d'assistance.

153. Finalement, je voudrais faire, au nom de mon gouvernement, une proposition spéciale relative au financement nécessaire de la catégorie des pays intermédiaires, ceux que l'on appelle pays en développement ayant des ressources moyennes ou élevées, dont beaucoup sont des pays d'Amérique latine qui sont en fait en marge de l'assistance internationale la plus urgente. Pour ces pays, il faut penser à un mécanisme semblable à celui du "troisième guichet" — appelons-le "quatrième guichet" — qui envisage la satisfaction de nouveaux besoins énormes par un instrument financier spécifique, avec des taux d'intérêt relativement plus élevés.

154. Si une subvention était nécessaire, on se limiterait à réduire la taxe de marché que devraient payer les administrateurs du système, soit la Banque mondiale, soit les banques régionales, ceux qui prêteraient ces fonds sur des périodes compatibles avec le financement du développement.

155. Les Nations Unies se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins : il s'agit pour elles soit de se contenter d'une discussion rhétorique ou idéologique de ces questions, restant ainsi à la surface des choses, soit d'entrer dans le vif du sujet, de l'essence des situations, pour chercher et élaborer en commun avec la participation de tous des solutions généralement acceptables qui reflètent un consensus véritable.

156. La première voie, visiblement la plus facile, conduirait à l'inefficacité et au discrédit de l'Organisation devant l'opinion publique mondiale et progressivement nous nous trouverions en marge de toutes les questions importantes.

157. La seconde voie offre davantage de difficultés, mais elle est la seule qui permettra aux Nations Unies de jouer un rôle important dans le monde, de jouir du respect et de la confiance de tous et de réaliser les objectifs et les espoirs des fondateurs d'il y a 30 ans, des nouveaux Membres et de tous les peuples du monde.

158. M. MINIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais**] : Je voudrais adresser au Président mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à ce poste élevé et de grandes responsabilités. J'éprouve un plaisir particulier d'avoir cette occasion de le faire car nos deux pays ont entretenu par tradition des liens d'amitié et de coopération. Je voudrais également rendre l'hommage sincère de ma délégation au Président de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, M. Abdelaziz Bouteflika, qui a dirigé ces importantes sessions avec succès, imprégnant les débats du dynamisme de sa personnalité et de la politique non alignée de son pays.

159. C'est avec grand plaisir que je salue l'admission des nouveaux Membres aux Nations Unies : la République populaire du Mozambique, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Cap-Vert, admission qui symbolise les nouvelles victoires remportées par la lutte de libération des peuples pour la liberté et l'indépendance, ainsi que le droit de tous les Etats à participer sur un pied d'égalité aux affaires de la communauté internationale. Nous comptons avoir bientôt l'occasion d'accueillir ici les représentants de l'Angola indépendant, qui connaît actuellement de grandes difficultés causées par l'ingérence de facteurs extérieurs qui mettent à profit la discorde et les conflits entre les forces politiques intérieures de l'Angola.

160. Malheureusement, l'admission de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam a été empêchée par l'emploi du veto au Conseil de sécurité, contrairement aux positions et aux exigences de la plupart des Etats Membres des Nations Unies. Ainsi, l'admission a été refusée aux deux Républiques du Viet Nam dont les populations ont apporté une inestimable contribution à l'affermissement des principes qui constituent l'essence même des Nations Unies.

161. La session actuelle coïncide avec le trentième anniversaire des Nations Unies, nées de la grande lutte des peuples contre le fascisme, qui s'était donné pour but d'asservir les pays et les peuples, d'étouffer la liberté et de détruire la dignité de l'homme. C'est pourquoi les Nations Unies, depuis le tout début et malgré les faiblesses qui sont à l'image des contradictions du monde d'aujourd'hui, incarnent toutes les valeurs fondamentales qui expriment les aspirations les plus profondes de l'humanité à la paix, à la liberté et au progrès.

* L'orateur s'est exprimé en serbo-croate. La version anglaise de sa déclaration a été fournie par la délégation.

162. La présente session a lieu à un moment où se déroulent de très importantes conférences internationales, telles que la récente Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non-alignés, tenue à Lima, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les conférences mondiales sur la population, l'alimentation, le droit de la mer et l'Année internationale de la femme, la deuxième Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces réunions reflètent la part que les peuples et pays prennent aux efforts concertés destinés à créer les conditions d'une coopération internationale équitable, sans précédent dans l'histoire. Les pays non alignés jouent un rôle décisif dans toutes ces importantes entreprises destinées à éliminer les relations et structures anachroniques fondées sur la force, l'asservissement et l'exploitation, afin d'établir des rapports économiques et politiques nouveaux et plus justes.

163. Au nom de ma délégation, je voudrais détacher, en particulier, la contribution constructive des pays non alignés à la solution de questions clefs inscrites à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. En exprimant de plus en plus la nécessité d'un monde uni, sur la base d'intérêts et de problèmes communs, le non-alignement est devenu une politique mondiale ou, comme le déclarent les documents de Lima, une option active de tous les pays qui aspirent à l'indépendance, l'égalité, la paix et le progrès social et économique, ainsi qu'à des relations démocratiques entre les Etats. Cela est également clairement souligné par l'intérêt que porte à la politique du non-alignement un nombre toujours croissant de pays provenant de diverses régions géographiques, dotés de systèmes politiques différents et ayant atteint divers niveaux de développement.

164. A Lima, comme en des occasions précédentes, les pays non alignés ont déclaré que les problèmes clefs dont souffre le monde contemporain peuvent être résolus non dans le cadre de groupes fermés, quelle que soit leur force, mais seulement par une coopération internationale la plus large possible et par un partage des responsabilités dans le cadre de relations équitables entre peuples et pays.

165. Nous voudrions que tous les facteurs internationaux tiennent pleinement compte de ce message essentiel de Lima. Les pays non alignés, en tant que facteur universel qui influe de plus en plus et d'une façon de plus en plus directe sur le développement général des relations internationales, ont déjà assumé leur part de responsabilité dans la solution des problèmes internationaux qui intéressent la communauté internationale tout entière. Ils l'ont confirmé une fois de plus par le rôle qu'ils ont joué à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

166. La stratégie de la politique de non-alignement dans la lutte pour la paix, l'égalité et le progrès économique et social, part d'une évaluation réaliste du rôle de tous les facteurs internationaux qui exercent une influence décisive sur l'évolution des relations internationales et l'évolution générale du monde et, par conséquent, d'une évaluation du rôle des grandes puissances et des rapports qu'elles ont entre elles. Cette stratégie évalue également de façon réaliste les changements intervenus dans le rapport des forces,

dont l'un des traits les plus caractéristiques est l'apparition des pays non alignés et leur unité toujours croissante ainsi que la solidarité des pays en développement, une solidarité qui se reflète sans cesse davantage dans les activités visant à la solution des problèmes économiques internationaux actuels.

167. Nous sommes profondément convaincus que toute stratégie qui ne tiendrait pas compte, dans la solution des problèmes internationaux, de facteurs internationaux tels que les pays non alignés et en développement et leur solidarité, ne pourrait pas connaître un succès durable.

168. De même, nous sommes convaincus que la solidarité et la coopération mutuelle entre les pays non alignés, de même qu'entre les pays en développement, sont de la plus haute importance pour la sauvegarde de la paix, l'établissement de relations internationales plus équitables et le règlement de questions internationales pressantes. En outre, nous pensons que toute tentative visant à détruire cette unité et cette solidarité, qui sont fondées sur des aspirations et des intérêts communs l'emportant toujours sur les divergences existantes ou qui pourraient apparaître sur des questions précises, est vouée à l'échec.

169. La présente session de l'Assemblée générale se tient en une année qui connaît des événements très importants, lesquels sont à l'image des processus complexes du monde et reflètent les efforts vastes et intensifs destinés à créer des conditions pour la solution des problèmes internationaux, grâce à une coopération internationale équitable.

170. Le monde d'aujourd'hui est caractérisé par l'activité toujours croissante de forces qui refusent d'accepter des relations basées sur l'illégalité et la dépendance. Nous sommes les témoins de changements continus dans le monde, nés du succès de la lutte des peuples de tous les continents pour un développement social national et progressiste indépendant, de même que pour une transformation profonde des structures et des relations politiques et économiques.

171. La victoire des peuples du Viet Nam, du Cambodge et du Laos, les coups mortels portés au système colonial en Afrique, les succès remportés par les pays d'Amérique latine dans leur lutte pour renforcer leur indépendance politique et économique, ainsi que les changements démocratiques et progressistes intervenus dans la situation intérieure de nombreux pays sont des facteurs d'une importance vitale, qui viennent constamment modifier le rapport des forces en faveur de la libération, du progrès et de la paix. La communauté internationale a fait de grands progrès vers l'identification des questions relatives au nouvel ordre économique international et a fait les premiers pas en vue de son édification. L'aboutissement heureux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a contribué à la réduction des tensions.

172. Ces processus et ces résultats positifs ont, dans une certaine mesure, protégé l'humanité d'une guerre mondiale, mais ils n'ont pas assuré une paix durable pour tous les pays. Il y a encore des blocs et autres divisions dans le monde, de même que subsistent des inégalités économiques profondes et des différences sociales importantes. On continue à faire obstruction par la force aux processus positifs, à sanctionner l'ingérence dans les affaires intérieures et à essayer de légaliser cette pratique. Les prétentions impérialistes, néo-colonialistes et hégémoniques ne faiblissent pas, et, dans certaines régions, gagnent même en vigueur. La situation économique mondiale se détériore, tandis que la position des pays en développement est particulièrement mauvaise. La course aux armements se poursuit sans relâche. Certaines des crises les plus dangereuses restent sans solution ou se trouvent aggravées, tandis que d'autres menacent d'éclater. Le processus de détente est encore moins limité. Cet état de choses exige une participation urgente et vigoureuse de la communauté internationale tout entière, afin de résoudre les problèmes internationaux en suspens et d'établir des relations économiques et politiques plus justes, seule base possible d'une paix stable et d'un développement harmonieux de tous les pays.

173. La Yougoslavie, en tant que pays européen, non aligné et socialiste, attache une importance exceptionnelle aux résultats marquants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki, et c'est pourquoi nous tenons à signaler cette conférence à l'attention de l'Assemblée. L'Acte final de cette conférence, non seulement indique les progrès réalisés en ce qui concerne la réduction des tensions en Europe, mais également expose les conditions nécessaires à l'approfondissement et à l'extension de ces progrès aux autres régions du monde et à tous les sphères des relations internationales.

174. Le Président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, Josip Broz Tito, dans la déclaration qu'il a fait à la Conférence d'Helsinki, a dit :

> "Notre attention doit maintenant porter sur la mise en œuvre des décisions contenues dans les documents que nous allons adopter... Nous allons ainsi contribuer de manière importante à la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies, lesquels, dans une grande mesure, ont également inspiré cette conférence".

175. Ma délégation estime qu'il faudra exercer des efforts tenaces afin que les décisions contenues dans l'Acte final soient mises en œuvre de manière systématique et complète et deviennent partie intégrante de la vie internationale et en même temps un levier agissant dans la transformation démocratique du monde et dans l'élimination des divisions existant entre les blocs, tant dans les relations mutuelles entre les Etats participants que dans leurs relations avec d'autres pays et régions du globe. En conséquence, on accorde une grande importance à l'accent mis sur les relations de l'Europe avec le reste du monde parce que, parallèlement à l'amélioration des relations au sein même de l'Europe, il faut assurer la contribution de plus en plus effective de l'Europe au processus du progrès et de la paix dans le monde d'aujourd'hui.

176. La Yougoslavie a depuis le début cherché à faire en sorte que la Conférence reflète l'interdépendance étroite qui existe entre la sécurité européenne et celle de régions plus éloignées de la Méditerranée et du Moyen-Orient, et que les participants à la Conférence contribuent à résoudre les problèmes du développement et d'autres questions d'ordre international dans un esprit d'équité et de respect pour les intérêts de tous les pays.

177. La Yougoslavie est consciente de sa grande responsabilité, à la fois en sa qualité de participant à la Conférence d'Helsinki et en tant qu'hôte de la prochaine Conférence qui doit se tenir à Belgrade en 1977, pour contribuer par ses initiatives, dans la mesure possible, à la réalisation des principes formulés dans l'Acte final.

178. Je voudrais tout particulièrement souligner que mon pays, qui n'a jamais cessé de poursuivre une politique de bon voisinage, déploiera maintenant plus d'efforts, en s'appuyant sur l'Acte final, pour renforcer la coopération globale avec ses voisins.

179. Je voudrais aussi signaler que nous espérons que les documents de la Conférence d'Helsinki stimuleront une coopération plus large parmi les pays proches du mien, plus particulièrement les Balkans et les Etats de la Méditerranée. La Yougoslavie s'efforcera pour sa part de contribuer le plus possible à l'établissement de cette coopération dans la mesure où elle sera importante et salutaire pour tous les pays de ces régions.

180. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima, a accordé une attention particulière aux problèmes du Moyen-Orient, de la Palestine et de Chypre, à l'accélération de la décolonisation en Afrique, à la lutte contre l'*apartheid* et la discrimination raciale, au problème de la Corée, aux problèmes de l'Amérique latine et des Antilles, à la situation dans l'océan Indien, au problème du désarmement, au problème des relations économiques internationales, à la situation des pays en développement etc. Mon pays a exprimé sa solidarité avec la lutte pour la liberté des peuples encore sous le joug colonial et mis l'accent sur la nécessité de prêter assistance aux peuples du Viet Nam, du Cambodge et du Laos pour les aider à reconstruire leurs pays dévastés par la guerre.

181. Tous les documents finals de la Conférence de Lima ont été distribués en tant que document des Nations Unies [*voir A/10217 et Corr.1*] et des positions et décisions de la Conférence ont été fort bien présentés par le Ministre des affaires étrangères du Pérou, le général de la Flor Valle, à la septième session extraordinaire et à la présente session de l'Assemblée générale.

182. Si je devais esquisser dans cette importante enceinte internationale le point de vue de la Yougoslavie sur les questions les plus importantes de l'ordre du jour de la présente session, je devrais répéter bien des positions énoncées à la Conférence de Lima, puisque mon pays a contribué, dans la mesure de ses possibilités, à l'énoncé de ces positions et décisions, et qu'il entend travailler plus résolument encore, à travers sa politique extérieure tout entière, à les mettre en œuvre.

183. Je voudrais parler maintenant de certains des crises et problèmes que j'ai évoqués plus haut.

184. La situation au Moyen-Orient constitue la source du plus imminent des dangers pour la paix dans cette région et dans le monde. La responsabilité d'Israël, de par sa politique de constante agression, d'occupation et de déni des droits nationaux du peuple de Palestine, est établie de longue date. Si Israël persiste dans sa conduite actuelle, il n'y aura d'autre moyen que de prendre les mesures les plus fermes, y compris celles que prévoit le Chapitre VII de la Charte, pour le contraindre à donner effet aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

185. L'accord de dégagement du Sinaï récemment paraphé représente un nouvel événement d'importance qui pourrait constituer une étape positive vers l'établissement d'une paix durable, à condition d'accélérer le mouvement vers un règlement juste et complet fondé sur le retrait d'Israël des territoires occupés après le 5 juin 1967 et sur la réalisation des droits nationaux légitimes du peuple de Palestine, y compris son droit d'établir son propre Etat comme condition préalable et fondamentale permettant de garantir l'indépendance et la sécurité de tous les peuples et pays de la région. Nous pensons qu'il ne devrait pas y avoir d'impasse après l'étape actuelle ni de délai dans la mise en train des mesures suivantes vers le règlement de la crise. Sinon une nouvelle aggravation dangereuse de la situation au Moyen-Orient pourrait se produire.

186. La valeur de chaque mesure prise en faveur d'une solution du problème du Moyen-Orient doit être appréciée dans la mesure où elle contribue à la réalisation des droits nationaux du peuple de Palestine. A moins que des progrès importants interviennent le plus tôt dans ce sens, il deviendra impossible de prendre des mesures décisives vers un règlement durable de la crise du Moyen-Orient. C'est précisément le fait qu'il n'y ait pas eu de progrès à cet égard qui constitue une cause d'inquiétude des plus graves. Ma délégation attache une grande importance à la position prise par la Conférence de Lima, selon laquelle les pays non alignés se livreraient de manière directe et positive à la recherche de solutions justes et durables de la crise du Moyen-Orient.

187. Le respect et la garantie de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut de pays non aligné de la République de Chypre représentent pour les Nations Unies une responsabilité et un souci constants. Mon pays demande donc résolument la prompte mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les pays non alignés ont réaffirmé leur entière solidarité avec Chypre, pays non aligné, à leur récente Conférence. Nous partons du fait que la solution du problème ne peut être trouvée que sur la base de la résolution 3212 (XXIX), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, puisque toutes les parties directement concernées avaient voté en sa faveur. Cette résolution représente la seule base généralement acceptée de solution de la crise de Chypre à travers l'accord réciproque et mutuel des deux communautés chypriotes. Cette résolution a été présentée à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale par le groupe des pays non alignés.

188. A cet égard, le groupe de contact des cinq pays non alignés chargé de bons offices a joué un rôle des plus constructifs; il est resté actif depuis lors et il reste disposé, dans le cadre de son mandat, à continuer de contribuer à cet objectif. En tant que pays qui entretient des relations amicales avec Chypre, la Grèce et la Turquie et qui appartient à la même région géographique, et naturellement en tant que pays non aligné et membre du groupe de contact, la Yougoslavie s'est depuis le début engagée activement dans la recher-

che d'un règlement juste et durable du problème de Chypre.

189. Malgré l'importance des mesures prises vers l'élimination définitive du système colonial, les forces impérialistes et néo-colonialistes persistent dans leurs efforts en vue de préserver autant de leurs positions restantes que possible. J'en veux pour preuve l'engagement de ces forces en Angola et le soutien donné ouvertement et indirectement à la République d'Afrique du Sud, l'occupation de la Namibie, l'appui au régime raciste de la Rhodésie du Sud, etc., qui s'accompagnent constamment du danger d'une crise de dimension mondiale. Maintenant plus que jamais auparavant, une simple condamnation générale sur le plan moral et politique des systèmes coloniaux et racistes n'est plus suffisante. Aujourd'hui, il est nécessaire d'agir résolument et de façon concrète contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* en utilisant toutes les possibilités de donner une assistance véritable aux mouvements de libération nationale et à l'Organisation de l'unité africaine, afin d'assurer la libération complète du continent africain.

190. La persistance artificielle du partage de la Corée ne représente pas seulement un déni du droit inaliénable du peuple coréen à l'unification, mais met également en danger la paix et la sécurité en Asie et dans le reste du monde. Pour ces raisons, nous appuyons la politique non alignée de la République populaire démocratique de Corée, qui a choisi l'unification pacifique, sans ingérence extérieure. Il est indispensable d'abolir le Commandement des Nations Unies, de retirer toutes les troupes étrangères de Corée et de créer des conditions qui permettront de transformer l'accord d'armistice en un traité de paix durable. Ce n'est qu'en éliminant toute influence étrangère qu'il sera possible de créer les conditions dans lesquelles le Nord et le Sud de la Corée trouveront une solution sur la base des trois principes de réunification nationale contenus dans le communiqué commun du 4 juillet 1972[5].

191. Les pays de l'Amérique latine et des Antilles font une contribution exceptionnellement importante au processus actuel d'émancipation nationale et sociale et au progrès dans le monde en luttant contre le néo-colonialisme et pour l'élimination des enclaves coloniales, pour l'exercice de la souveraineté d'un pays sur toutes ses ressources naturelles et pour une coopération internationale libre et équitable la plus large possible.

192. Les pays de cette région, qui sont en même temps soumis à des pressions diverses par des forces hostiles à ces processus, méritent tout l'appui et toute la solidarité de la communauté internationale. Nous appuyons particulièrement la lutte du peuple chilien contre la dictature fasciste de la junte militaire, de même que le droit du Panama et de Cuba d'établir leur pleine souveraineté sur leurs territoires nationaux.

193. Le fait que les questions essentielles du désarmement sont encore au point mort et que la course aux armements, particulièrement aux armements nucléaires, se propage et s'accélère de manière effrayante, ne met pas seulement en cause les résultats déjà atteints en ce qui concerne la réduction des tensions, mais elle devient la source de nouvelles relations de monopole et de domination et maintient constamment le monde au seuil d'une catastrophe nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] reste, en dernière analyse, un instrument de monopole pour la production d'armes nucléaires et le développement de la technologie nucléaire. Les dispositions du Traité n'ont été strictement respectées que par les pays signataires qui ne disposent pas d'armes nucléaires ni de la technologie nucléaire. La tendance à soustraire les négociations de désarmement à l'influence directe des Nations Unies pour les transférer à d'autres institutions ou à des voies bilatérales qui, malgré certaines solutions partielles, ne sauraient se substituer aux Nations Unies, produit un effet extrêmement défavorable.

194. Ma délégation croit qu'il est grand temps que nous renversions la tendance et que nous parvenions à un tournant dans la solution de ce problème capital qui affecte tous les domaines des relations internationales. Il est de l'intérêt vital de toutes les nations que la course aux armements soit arrêtée dès que possible et que le processus du désarmement général et complet soit mis en train. C'est pourquoi nous demandons, avec d'autres pays, que soit convoquée avec la plus grande urgence une conférence mondiale du désarmement et, si les obstacles persistent, nous pensons qu'il sera nécessaire de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, comme l'a demandé par ailleurs la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima, où la grande majorité des Etats Membres des Nations Unies se trouvait représentée. L'Assemblée générale doit prendre l'initiative et accepter les responsabilités que lui attribue la Charte, au lieu de demeurer paralysée par les divergences de vues des grandes puissances.

195. L'adoption de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*] a marqué une orientation vers un changement fondamental dans le système existant des relations économiques internationales. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, convoquée à l'initiative de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger, constitue un effort pour mettre en œuvre les résolutions de la sixième session extraordinaire.

196. Les résultats de la septième session extraordinaire, pris dans leur ensemble, représentent un pas important dans la bonne direction, à la fois parce qu'ils ont modifié la position des pays en développement dans l'économie mondiale et parce qu'ils sont conformes aux intérêts de la communauté internationale tout entière. La signification immédiate et potentielle des résolutions adoptées à l'unanimité à la septième session extraordinaire réside dans le fait que ces résolutions ont établi des priorités, indiqué des mesures précises à prendre, prescrit des instances de négociations et établi un calendrier pour l'exécution d'un certain nombre de mesures — toutes fondées sur des principes et des critères qui, hier encore, n'étaient pas acceptables pour certains pays développés dont le rôle dans le développement de l'économie mondiale et des relations internationales revêt une importance parituclièrement grande.

197. Nous aimerions croire que la septième session extraordinaire a marqué l'ouverture d'une phase nouvelle dans les relations entre les pays développés et en développement. L'évolution ultérieure de ces relations dépendra de la façon et de la date à laquelle les accords conclus à la septième session extraordinaire seront mis en œuvre, de la date et de la manière dont nous les dépasserons pour arriver à la mise en œuvre complète de toutes les décisions essentielles de la sixième session extraordinaire. A cet égard, une responsabilité particulière incombe aux pays développés.

198. Bien que les résultats obtenus dans certains domaines essentiels soient très loin de ce qu'avaient proposé, et à juste titre espéré, les pays en développement, et bien que presque toutes les divergences de principes les plus importantes demeurent en ce qui concerne en premier lieu la nature des nouvelles relations économiques internationales, le document adopté par consensus à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*résolution 3362 (S-VII)*] est, en lui-même, un cadre politiquement concerté et extrêmement important et une base d'activité future à l'intérieur du système des Nations Unies pour arriver à des accords concrets contenant des clauses contraignantes pour leur application.

199. Dans cet esprit, il nous paraît indispensable de suivre de très près la mise en œuvre de l'accord ainsi réalisé, qui devrait se faire dans tous les organes et institutions des Nations Unies qui sont intéressés par les problèmes dont il est question dans le document. Les résultats de ces activités devraient, tout d'abord, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, être concentrés sur l'Assemblée générale. A notre avis, les résultats devraient être examinés à la trente et unième session de l'Assemblée générale.

200. Compte tenu des résultats de la septième session extraordinaire, la conférence de Paris qui se réunira à l'initiative de la France et qui examinera les problèmes de l'énergie, des matières premières et du développement, devrait s'attacher aux décisions de la septième session extraordinaire. Elle devrait se préoccuper de l'application des décisions de cette session en raison du rôle qu'elle pourrait jouer en mettant en œuvre les dispositions les plus importantes de ces décisions, en raison aussi des conséquences éventuelles sur les intérêts de tous les pays, en premier lieu des pays en développement, et en raison des conséquences touchant au rôle des Nations Unies dans le domaine économique.

201. Etant donné l'importance et la complexité de la situation, l'Assemblée générale à sa trentième session ordinaire devrait, à notre avis, prendre les mesures suivantes, qui pourraient faire l'objet de décisions précises : demander à tous les organismes des Nations Unies d'accorder, dans leurs activités, la plus haute priorité aux questions contenues dans le document de la septième session extraordinaire et qui s'inscrivent dans le cadre de leur compétence; les prier de présenter des rapports, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à sa soixante et unième session de l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, afin d'établir un lien indispensable entre la conférence de Paris et les Nations Unies, prier les participants à la conférence de tenir les Nations Unies régulièrement au courant, par l'intermédiaire du Conseil, des résultats des travaux de la conférence; obtenir un accord selon lequel l'entente qui pourrait intervenir à la conférence de Paris devrait faire l'objet d'un examen par l'Assemblée générale.

202. Trois décennies d'existence des Nations Unies nous donnent l'occasion de passer en revue le chemin parcouru par l'Organisation mondiale.

203. Nous avons toujours pensé que les Nations Unies constituaient le meilleur instrument de coopération internationale universelle fondée sur l'égalité et le respect des intérêts de tous les pays. Il est extrêmement important que les Nations Unies contribuent constamment au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la solution des problèmes internationaux actuels ou à long terme. La Yougoslavie, pour sa part, a contribué de son mieux à la réalisation des tâches que doit accomplir l'Organisation mondiale.

204. Le renforcement du rôle et de l'efficacité des Nations Unies est — comme l'a si bien dit le Secrétaire général dans son introduction très documentée au rapport annuel sur l'activité de l'Organisation — très étroitement lié au comportement politique des Etats Membres et en dépend directement, comme il est lié à leur attitude à l'égard des obligations qu'ils ont assumées du fait de leur appartenance à l'Organisation et des résolutions adoptées par celle-ci. La Charte elle-même a résisté à l'épreuve du temps et, malgré certaines faiblesses, peut-être même certaines dispositions dépassées, elle reste la base régissant les relations entre tous les Etats. Cependant, la non-exécution d'un grand nombre de décisions, y compris même celles adoptées à la plus large majorité et en raison de la conduite de certains Etats Membres, constitue l'une des plus grandes faiblesses des Nations Unies, faiblesse qui diminue la confiance de l'opinion publique internationale en leur efficacité.

205. Aussi longtemps que certains Etats Membres adopteront une position de force, exerceront des pressions, se livreront à des menaces, s'ingéreront dans les affaires intérieures d'autres Etats et commettront des actes d'agression contre l'indépendance, la souveraineté ou l'intégrité territoriale d'un autre Etat, aussi longtemps qu'ils occuperont des territoires étrangers, qu'ils nieront ou violeront le droit des peuples à la libre détermination, aussi longtemps qu'ils pratiqueront la discrimination raciale et l'*apartheid* ou violeront les droits fondamentaux de l'homme, aussi longtemps qu'ils ne reconnaîtront pas le droit des Etats de disposer souverainement de leurs propres richesses et ressources naturelles, aussi longtemps qu'ils maintiendront ou établiront, de quelque manière que ce soit, des relations de domination et d'hégémonie étrangère sur d'autres pays, il ne pourra y avoir d'ordre international qui soit en harmonie avec la Charte et avec les principes d'égalité souveraine et de droits égaux des Etats.

206. Toutefois, il n'y a aucun doute que les Nations Unies, malgré toutes les difficultés et toutes les résistances, sont arrivées à des résultats marquants dans plusieurs domaines de la coopération internationale. Avec l'admission d'un grand nombre de nouveaux pays, avec la décolonisation et une action constructive dans un certain nombre de domaines de crise, avec les progrès de la coopération dans des secteurs nouveaux, avec la fondation d'un nouvel ordre économique international, grâce à une contribution

substantielle au processus d'affaiblissement des tensions et grâce aussi à ses activités humanitaires, l'Organisation mondiale a changé de manière fondamentale son caractère, sa forme et son rôle. Les grands progrès intervenus dans le domaine de l'universalité et les nouveaux rapports de force aux Nations Unies permettent d'examiner de plus en plus et de résoudre graduellement les problèmes les plus aigus et les plus importants du monde; les Etats Membres peuvent ainsi, quels que soient leur superficie et leur degré de développement, exercer une plus grande influence sur le développement des Nations Unies et sur l'évolution essentielle du monde.

207. Comme les autres pays non alignés, la Yougoslavie consacre une attention particulière au renforcement constant et à l'efficacité des travaux des Nations Unies. Dans le cadre de l'Organisation, les pays non alignés cherchent constamment à en assurer la démocratisation et l'adaptation aux besoins de la communauté internationale. Ils ne recherchent pas l'affrontement; ils ne désirent pas imposer à d'autres pays leur volonté; au contraire, ils sont partisans de relations qui permettront à tous les pays de participer et de contribuer à la recherche des solutions appropriées, malgré certaines tendances à conserver des rapports dépassés de dépendance et d'exploitation.

208. Les Nations Unies ont toujours été un organisme vivant. Elles reflètent les changements qui surviennent dans le monde et, à leur manière, participent aux processus progressifs des relations internationales favorables à la libération, à l'indépendance, à l'égalité et au développement sans entrave de tous les pays et de tous les peuples. Les Nations Unies se heurtent à la résistance des forces qui cherchent à les discréditer et à réduire leur importance. Ce que l'on a appelé la crise de crédibilité a été artificiellement provoqué. L'interdépendance généralement acceptée de tous les membres de la communauté internationale est démontrée par la recherche commune de solutions justes pour les problèmes internationaux actuels, qui conduiront à renforcer davantage encore le rôle des Nations Unies.

209. Parlant de la manière dont nous voyons l'avenir des Nations Unies, en cette année du trentième anniversaire de leur existence, nous n'avons naturellement pas l'illusion que nos objectifs pourront être atteints facilement et sans grande difficulté. Cependant, nous sommes convaincus aujourd'hui, les Nations Unies sont essentiellement sur la bonne voie et que, grâce à des efforts concertés, il leur sera possible de trouver des solutions répondant aux intérêts généraux de la communauté mondiale.

210. En conclusion, ma délégation pense que la présente session de l'Assemblée générale remplirait sa tâche si elle adoptait des décisions appropriées qui seraient des contributions concrètes dans le sens suivant : faire disparaître les points principaux de danger en mettant en œuvre les décisions existantes; prendre des mesures concrètes afin d'assurer la libération des peuples qui continuent de subir la domination coloniale et raciste; prendre une initiative politique décisive dans le domaine du désarmement général; faire en sorte que les décisions de la septième session extraordinaire soient mises en pratique par l'intervention opportune du système entier des Nations Unies; stimuler le processus de relâchement des tensions à toutes les régions géographiques et à tous les secteurs des relations internationales; veiller à ce que tous les problèmes internationaux importants qui intéressent la communauté internationale tout entière soient résolus dans le cadre des Nations Unies ou en contact étroit avec elles.

211. Si la présente session progresse selon ces grandes lignes directrices, nous sommes convaincus que l'on maintiendra une atmosphère de coopération constructive qui nous permettra de résoudre les problèmes affrontant les Nations Unies.

212. M. FISCHER (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais**] : Permettez-moi, de saisir cette occasion de renouveler mes félicitations à Monsieur le Président pour son élection à une aussi haute fonction. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de l'excellent travail qu'il a accompli. Je vous souhaite à l'un comme à l'autre le plus grand succès dans vos lourdes charges.

213. La trentième session de l'Assemblée générale est marquée par des changements considérables dans les relations internationales. Durant l'année écoulée, l'idée de la coexistence pacifique d'Etats ayant des systèmes sociaux différents a gagné du terrain; les accords conclus et les engagements pris sur le plan international en ont fait une réalité forte et obligatoire, ce dont les peuples se réjouissent et tirent des raisons d'espérer.

214. Le trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme est aussi le trentième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies : deux bonnes raisons de renforcer encore la sécurité internationale. Par une lutte sanglante, les peuples ont acquis le droit de vivre dans la sécurité et dans la paix, et le principe qui a inspiré les Nations Unies a été l'instauration d'un monde sans guerre.

215. Tout le monde sait que c'est également là l'objectif suprême de la politique étrangère des pays socialistes. A l'occasion du trentième anniversaire de l'écrasement du nazisme, le Gouvernement de la République démocratique allemande a réaffirmé ses engagements à l'égard des victimes du fascisme, résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir non seulement pour préserver mais pour consolider les résultats si durement acquis.

216. Certes, il reste beaucoup à faire pour éliminer à jamais la guerre, et nous ne nous faisons pas d'illusions. Mais l'expérience nous enseigne que si tous les pays épris de paix s'unissent pour agir vigoureusement, il deviendra de plus en plus difficile aux ennemis de la détente de porter atteinte aux intérêts vitaux des peuples. Les Nations Unies peuvent grandement nous aider à atteindre cet objectif; c'est la raison d'être de la Charte des Nations Unies.

217. Deux faits ont montré à l'évidence qu'il y a réellement une détente dans les relations politiques internationales. En Indochine, la guerre a pris fin, et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été couronnée de succès. Ces deux événements ont eu une heureuse influence sur la politique mondiale.

218. Par une longue lutte et de lourds sacrifices, le peuple du Viet Nam a défendu son droit à l'autodé-

* L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été fournie par la délégation.

termination sociale et nationale et a triomphé de l'intervention armée étrangère. Les Etats de la communauté socialiste ont toujours été fermement aux côtés du peuple du Viet Nam, de même que les forces anti-impérialistes et tous ceux qui chérissent la justice et la paix. L'héroïque peuple vietnamien a le droit, moralement et légalement, d'être admis immédiatement aux Nations Unies au même titre que les autres. Nous n'admettons pas que l'on bloque l'admission à l'Organisation de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Viet Nam du Sud, pour quelque raison que ce soit. La République démocratique allemande escompte que le Conseil de sécurité examinera de nouveau et approuvera les demandes d'admission de ces deux Etats, conformément à la résolution adoptée le 19 septembre dernier [*résolution 3366 (XXX)*]. Qui pourrait en toute bonne foi contester le droit de ces deux pays à faire partie des Nations Unies ? Et en les admettant, l'Organisation ne donnerait-elle pas un nouvel éclat à sa mission de maintien de la paix, n'encouragerait-elle pas la coopération entre les peuples ?

219. En Europe, après une longue période d'affrontements dangereux et de guerre froide, l'histoire a pris un tour nouveau. Les peuples du continent et du monde avaient mis de grands espoirs en la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et ils n'ont pas été déçus. En effet, elle a établi un fondement solide pour les relations entre les Etats du continent européen. Les frontières et la souveraineté des Etats sont respectées et les principes de la coexistence pacifique ont été reconnus comme normes de conduite dans les relations entre Etats ayant des systèmes sociaux opposés.

220. Le Gouvernement de la République démocratique allemande a fait de son mieux, avec les Gouvernements de l'Union soviétique et des autres Etats socialistes, pour assurer le succès de la Conférence, en s'inspirant de sa constitution socialiste.

221. L'adoption de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki est un pas décisif dans la voie d'un système régional de sécurité qui contribuera à la paix universelle que préconise la Charte des Nations Unies.

222. Il convient d'attacher une importance primordiale aux 10 principes régissant les relations entre Etats, qui constituent "un code d'application des principes de la coexistence pacifique entre Etats ayant des systèmes sociaux différents", selon les paroles de M. Erich Honecker à la Conférence le 30 juillet 1975.

223. Deux guerres mondiales dévastatrices ont éclaté en Europe, et en raison des expériences historiques, je voudrais insister sur le principe de l'inviolabilité des frontières. Il a une grande valeur non seulement pour les peuples du continent européen, mais aussi pour les relations stables entre les Etats en général.

224. Si les négociations de la Conférence se sont déroulées et terminées de façon heureuse, c'est avant tout parce qu'on voulait tenir compte de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats européens. La raison et le sens des réalités l'ont emporté sur les illusions dangereuses.

225. Les hauts dignitaires des 35 Etats qui participaient à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, en apposant leur signature sur l'Acte final, se sont engagés collectivement à respecter le principe juridique international de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Cet engagement doit être renforcé encore. En effet, les événements survenus au Portugal l'exigent. Tout effort tenté pour empêcher le peuple portugais de régler lui-même ses problèmes fait le jeu des fascistes et des autres forces réactionnaires.

226. Nous avons noté avec intérêt l'évaluation des résultats de la Conférence d'Helsinki que donne le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Nous pensons, comme il conclut, que les Nations Unies, en se fondant sur ces résultats, devraient étendre le processus de détente à d'autres continents. Les avantages de la détente européenne doivent profiter à tous les peuples.

227. Pour rendre la détente irréversible, il faut élargir sa portée et lui donner valeur concrète. De l'avis de la République démocratique allemande, la limitation des armes et le désarmement ont une importance capitale. Il est de plus en plus évident que la course aux armements est contraire au développement de relations fructueuses entre Etats. Aujourd'hui, la plupart des Etats reconnaissent que la tâche essentielle d'une portée plus urgente est de limiter les armements et de procéder au désarmement. La position des pays socialistes selon laquelle la détente politique doit de toute urgence être étendue au domaine militaire ne cesse de faire des adeptes. Nous envisageons des mesures susceptibles d'atténuer l'affrontement militaire et de permettre une réduction graduelle des engins de guerre jusqu'à leur élimination.

228. On a déjà atteint des résultats à partir desquels on peut procéder. De larges zones du monde et l'espace extra-atmosphérique sont exempts d'armes nucléaires. La mise au point, la production et l'emploi d'armes bactériologiques ont été mis hors la loi. Les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère ont été nettement réduits. Ils seraient déjà éliminés complètement si la République populaire de Chine mettait elle aussi fin rapidement à de tels essais. Parmi les accords réalisés, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mérite de retenir l'attention. Pour assurer son application universelle, la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité a, dans sa déclaration finale [*voir A/C.1/1068, annexe I*], lancé un appel aux Etats qui hésitent encore à y adhérer. Cela accroîtrait sans aucun doute l'efficacité du Traité. Nous nous félicitons donc de l'appel lancé par la Conférence afin que la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire soit réalisée conformément aux obligations du Traité. Cela s'applique notamment aux Etats qui exportent du matériel et de l'équipement vers les pays qu ne sont pas parties au Traité.

229. Nous estimons que les accords conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis concernant la limitation des armements stratégiques et la prévention d'une guerre nucléaire constituent des mesures favorables à une limitation de la course aux armements. Ces accords sont pleins de promesses. La limitation des armes nucléaires et le désarmement exigent cependant la participation de toutes les puissances dotées d'armes nucléaires. La République démocratique allemande est nettement favorable à une cessa-

tion des essais d'armes nucléaires de la part de tous les Etats et parties. C'est pourquoi nous nous félicitons de la récente proposition de l'Union soviétique visant à conclure un traité instaurant une interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. Cela est une initiative logique et opportune en vue de mener à bien l'entreprise lancée par le Traité de Moscou de 1963 et suivie par le Traité soviéto-américain du 3 juillet 1974. Aucune mesure ne serait plus appropriée pour entraver la course aux armements nucléaires.

230. Nous sommes persuadés que l'initiative soviétique sera appuyée par l'Assemblée générale, d'autant plus qu'elle répond à l'exigence formulée depuis des années par une majorité des Etats Membres. La Déclaration finale de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en mai cette année, dit entre autres : "La Conférence est d'avis que la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires constituerait l'une des mesures les plus importantes pour arrêter la course aux armements nucléaires." [*Ibid.*].

231. Une importance toute égale revient à la proposition du Gouvernement soviétique visant à inscrire la question de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes à l'ordre du jour de la trentième session de l'Assemblée générale. Nous considérons le projet d'accord présenté à cette tribune comme une base acceptable par tous pour une solution juste et durable de ce problème. L'adoption des propositions formulées par l'Union soviétique donnerait en outre un grand élan au processus de la limitation des armements et du désarmement en général. Cela pourrait donner une portée concrète à la politique de détente.

232. En plus des efforts globaux de limitation des armements et des mesures de désarmement, il est également possible de promouvoir la détente militaire par des accords régionaux. C'est pourquoi nous nous intéressons nettement aux négociations actuelles sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale. Conjointement avec l'Union soviétique et les autres Etats socialistes, la République démocratique allemande s'efforce de parvenir à des réductions effectives. Le principe de la sécurité non diminuée de tous les Etats est important si l'on veut parvenir à des résultats mutuellement acceptables.

233. La République démocratique allemande demande instamment la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et a affirmé cette position pour sa déclaration du 29 avril 1975. Il serait opportun de prendre des mesures pratiques en vue de convoquer la conférence. Le Comité *ad hoc* pour la Conférence mondiale du désarmement ne devrait-il pas recevoir immédiatement des instructions à cet égard ?

234. Nous nous félicitons de voir que l'Union soviétique et les Etats-Unis ont présenté à la Conférence du Comité du désarmement des projets de convention identiques sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles [*A/10027, annexe II, documents CCD/471 et CCD/472*] incompatibles avec le maintien de la sécurité internationale, le bien-être et la santé de l'être humain. La prochaine session de la Conférence du Comité du désarmement à Genève pourrait examiner ces projets.

235. La délégation de la République démocratique allemande espère que la présente trentième session de l'Assemblée générale donnera un élan puissant aux efforts de limitation des armements et de désarmement.

236. La République démocratique allemande souhaiterait voir l'application de la résolution concernant le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [*résolution 2936 (XXVII)*], adoptée à la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Il incombe au Conseil de sécurité de prendre une décision contraignante à cet égard. Ainsi, la coopération pacifique et la sécurité mondiale seraient sûrement renforcées. A cet égard, je voudrais insister sur la Déclaration de 1970 relative au renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV)*]. Particulièrement marquant le trentième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, il appartient à la trentième session — session de jubilé — de tirer les conclusions qui s'imposent.

237. Ces 10 dernières années, le rôle des Nations Unies s'est accru aux yeux de tous. La Charte de l'Organisation s'est avérée être une base solide pour la lutte contre l'agression, contre l'oppression et pour une coopération égale entre tous les Etats dans tous les domaines. De même, le principe de l'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité a fait ses preuves. Tout cela a permis de coopérer avec plus de confiance en vue du renforcement de la paix et de l'élimination du danger d'une guerre nucléaire. Cela n'est-il pas dans l'intérêt de tous les peuples ?

238. Les possibilités que la Charte nous offre en ce qui concerne la réalisation dans l'esprit et dans la lettre de ses principes sont de plus en plus grandes. L'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*] et d'autres instruments en témoigne. Par conséquent, il n'est nullement nécessaire de mettre en question la Charte des Nations Unies.

239. La République démocratique allemande appuie la demande de la République populaire démocratique de Corée de résoudre la question de Corée par des moyens pacifiques, sans ingérence extérieure. Cela servirait le renforcement de la paix et de la sécurité en Asie. La République démocratique allemande est un des auteurs d'un projet de résolution visant à créer des conditions favorables en vue de transformer l'armistice en une paix durable en Corée et d'accélérer la réunification d'une Corée indépendante et pacifique. La dissolution du Commandement des Nations Unies, le retrait de toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud sous le drapeau des Nations Unies et les autres tâches figurant dans le projet de résolution sont des conditions indispensables de la plus grande actualité.

240. La situation au Moyen-Orient continue de menacer la paix et la sécurité internationales. La République démocratique allemande est en faveur

d'un règlement politique de ce problème. Cela exige, conformément aux résolutions des Nations Unies, le retrait complet d'Israël des territoires occupés depuis 1967, la réalisation des droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris le droit de créer son propre Etat, ainsi que la garantie de la sécurité de tous les Etats et de tous les peuples de la région.

241. Des mesures partielles — la situation actuelle le montre — ne sauraient remplacer une solution générale du problème. Si toutes les parties intéressées font preuve de réalisme et de bonne volonté, la continuation de la Conférence de Genève sur la paix au Moyen-Orient offre le meilleur moyen d'y parvenir. La participation de l'Organisation de libération de la Palestine est toute naturelle, d'autant plus que cette organisation a déjà été reconnue par les Nations Unies comme le seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine.

242. En ce qui concerne un règlement équitable de la question de Chypre, nous estimons que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont déjà, par leurs décisions, créé une base réaliste et, par conséquent, constructive.

243. Nous demandons également catégoriquement le rétablissement des droits de l'homme au Chili et la libération du communiste Luis Corvalán, ainsi que des autres patriotes chiliens qui sont torturés dans les prisons et camps de concentration de la junte. La junte militaire fasciste, qui continue son terrorisme contre le peuple chilien et qui a refusé au Groupe de travail spécial de la Commission des droits de l'homme d'entrer sur son territoire, ne saurait plus longtemps faire fi des résolutions relatives à cette question, adoptées à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

244. Il y a 15 ans, sur l'initiative de l'Union soviétique et en se fondant sur la Charte, les Nations Unies ont adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cela a inauguré la dernière étape de la lutte des peuples sous l'oppression colonialiste pour leur indépendance politique.

245. La République démocratique allemande a toujours été du côté des mouvements de libération nationale. Elle continuera de les appuyer dans leurs efforts visant à éliminer les derniers vestiges de la domination coloniale et raciste.

246. Défiant la volonté clairement exprimée des Nations Unies, le régime raciste de Pretoria, bastion colonialiste en Afrique australe, continue ses actes de répression et de terreur à l'égard de la majorité du peuple. Il maintient son régime illégal en Namibie. Il est temps que la résolution 366 (1974) du Conseil de sécurité, en date du 17 décembre 1974, soit appliquée. En outre, la République démocratique allemande appuie les décisions de la Conférence de Kampala de l'Organisation de l'unité africaine, qui demande un embargo total sur les livraisons d'armements, des sanctions économiques et la rupture de toutes les relations avec le régime Vorster. Nous partageons l'avis de ceux qui voient, dans la continuation et l'expansion de la coopération économique et militaire de certains Etats avec l'Afrique du Sud, un appui à ce régime. Mettre fin à cette coopération est une condition indispensable pour un règlement de la question de l'Afrique du Sud qui serait conforme aux droits des peuples à l'autodétermination.

247. Le peuple du Zimbabwe a toute notre sympathie et peut compter sur notre solidarité dans sa juste lutte contre le régime Smith. Les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité contre les dirigeants racistes de Rhodésie doivent être appliquées strictement.

248. Sous les coups du mouvement de libération nationale et à la suite des changements démocratiques qui sont intervenus au Portugal, le dernier empire colonial s'est effondré. C'est avec une profonde joie que nous saluons et félicitons les délégations de la République populaire du Mozambique et de la République du Cap-Vert, nations qui ont acquis leur indépendance au prix de lourds sacrifices et avec lesquelles la République démocratique allemande n'a cessé d'entretenir des liens de solidarité. Nous adressons non moins chaleureusement la bienvenue aux représentants de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. C'est avec impatience que nous attendons de voir l'Angola célébrer son indépendance en novembre et prendre la place qui lui revient aux Nations Unies en tant qu'Etat souverain.

249. Toutefois, la situation actuelle nous préoccupe encore. Des forces réactionnaires, appuyées de l'étranger, s'efforcent de détruire les résultats de la lutte de libération de ce pays pour le plonger dans une guerre fratricide et violer son intégrité territoriale. Ces forces voudraient que le pays reste ouvert aux influences néo-colonialistes des sociétés multinationales. Le peuple de l'Angola ne doit pas être privé des fruits de la lutte de libération qu'il a menée au prix de grands sacrifices.

250. La libération politique du joug colonial est un grand achèvement. Elle contribue à une coopération entre tous les peuples sur un pied d'égalité et sur la base du droit de chacun à l'autodétermination et du respect de la souveraineté d'Etats. Les jeunes Etats souverains se voient, en même temps, confrontés à la nécessité d'abolir les structures coloniales de leurs économies nationales ainsi que celles de leurs relations économiques internationales. Nous appuyons les justes demandes qu'ils ont formulées lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

251. Des sections toujours plus larges de la population mondiale mobilisent leurs énergies pour affirmer leurs aspirations à la paix et à la sécurité internationales. Le rôle que jouent les femmes dans cette lutte est tout particulièrement remarquable. La Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme qui s'est tenue à Mexico en est un exemple frappant. Les résultats de cette conférence ont démontré clairement l'interdépendance de la paix et du progrès social sur le plan international.

252. La Conférence de Mexico, grâce à un labeur acharné, a créé une base solide pour les délibérations de cette session de l'Assemblée générale. Cela nous permet de discuter les nombreuses facettes du problème de la lutte pour la pleine mise en œuvre de droits égaux pour les femmes en vue de parvenir à des résultats satisfaisants.

253. En octobre prochain, la République démocratique allemande sera l'hôte du Congrès mondial des

femmes. Le Comité préparatoire international prévoit que ce congrès réunira plus de 2 000 délégués. Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande s'efforceront de procurer toutes les facilités possibles aux participants à ce congrès et de prendre toutes les dispositions nécessaires selon les lignes des résolutions adoptées à Mexico.

254. Notre Etat est en train de préparer le neuvième congrès du parti socialiste unifié d'Allemagne, parti dirigeant de notre pays. Tout notre peuple s'efforce d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans l'industrie et l'agriculture, la science et la technique, l'éducation et la culture. Cette édification socialiste exige la paix. En prenant la parole à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Premier secrétaire du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne, M. Erich Honecker, a déclaré : "Tous les principaux problèmes qui ont tendu les relations entre Etats dans l'après-guerre ont été résolus."

255. Cela s'applique également à la prétendue question allemande. Cette question a été résolue par la création de deux Etats indépendants et séparés, ayant des systèmes sociaux différents. Le peuple de la République démocratique allemande a exercé son droit souverain en décidant de son ordre social et a choisi irrévocablement le socialisme. Quiconque voudrait nier cette vérité historique mettrait en danger la paix et la sécurité des peuples.

256. Le peuple de la République démocratique allemande sait que les autres peuples, eux aussi, sont profondément intéressés à des relations entre Etats, mutuellement avantageuses, et partant au renforcement de la paix.

257. Vous, Messieurs les représentants, pourrez donc toujours compter sur notre coopération lorsqu'il s'agira, aux Nations Unies, de contribuer au renforcement de la paix, à la réalisation du désarmement et à la coopération des peuples dans leur intérêt mutuel.

258. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la France a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

259. M. de GUIRINGAUD (France) : Le Ministre des affaires étrangères du Tchad a évoqué ce matin la douloureuse affaire de l'otage française détenue depuis 17 mois par des rebelles du Tibesti. Il a dit que la France "a largué du matériel de guerre aux hors-la-loi" [*2359e séance, par. 171*].

260. Je souhaite préciser, au nom de la délégation française, qu'aucun largage de matériel de guerre, aucune livraison d'un tel matériel, n'a eu lieu et n'aura lieu. La France n'a, d'autre part, jamais envisagé de porter la moindre atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Tchad. Elle reconnaît le gouvernement de N'Djamena pour le seul légitime et désire maintenir avec ce gouvernement des relations d'amicale coopération.

261. Les négociations actuellement en cours pour obtenir la libération de la ressortissante française retenue au Tibesti sont menées sur un plan strictement humanitaire et de telle façon qu'aucune atteinte ne soit portée aux principes que je viens de rappeler.

262. Il n'est pas question, je le répète, de livraison d'armes. Je tiens en outre à souligner que si les pourparlers en cours aboutissent, des tiers seront à même d'apporter à ceux qui le désireraient la preuve incontestable que la France tient ses engagements.

La séance est levée à 18 h 30.

NOTES

[1] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.7.

[2] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session extraordinaire, Séances plénières*, 2211e séance, par. 288 et 289.

[3] *Ibid., septième session extraordinaire, Séances plénières*, 2327e séance.

[4] Voir Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, *Instruments de base et documents divers*, Supplément no 20 (numéro de vente : GATT/1974-1), p. 20.

[5] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément no 27*, annexe I.